



## Conseil d'administration

319<sup>e</sup> session, Genève, 17-31 octobre 2013

GB.319/INS/6

Section institutionnelle

INS

Date: 29 juillet 2013

Original: anglais

### SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport et Déclaration adoptés lors de la neuvième Réunion régionale européenne (Oslo, 8-11 avril 2013)

#### Objet du document

Le présent document contient le rapport final de la neuvième Réunion régionale européenne, adopté par les délégations de la région, réunies à Oslo (Norvège) le 11 avril 2013. L'annexe I contient la *Déclaration d'Oslo: Restaurer la confiance dans l'emploi et la croissance*; l'annexe II contient le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs à laquelle les participants à la réunion ont demandé, au titre de l'article 9, paragraphe 4, du *Règlement pour les réunions régionales (2008)*, de porter ce rapport à l'attention du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est invité à prendre connaissance du projet de décision figurant dans le paragraphe 146.

**Objectif stratégique pertinent:** Les quatre objectifs stratégiques.

**Incidences sur le plan des politiques:** Dans le point appelant une décision, le Directeur général est invité à tenir compte de la Déclaration d'Oslo lors de la mise en œuvre des programmes en cours et de l'élaboration des futures propositions de programme et de budget.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Voir la rubrique «Incidence sur le plan des politiques» ci-dessus.

**Suivi nécessaire:** Voir le projet de décision figurant au paragraphe 146.

**Unité auteur:** Service des relations officielles (RELOFF).

**Documents connexes:** Rapport présenté par le Directeur général à la neuvième Réunion régionale européenne intitulé: *Emploi, croissance et justice sociale*, qui servait de base aux discussions de la réunion.



*Table des matières*

	<i>Page</i>
Résumé .....	v
Ouverture de la Réunion régionale.....	1
Panel de chefs d’Etat ou de gouvernement/OCDE.....	1
Débat du panel tripartite de haut niveau OIT/FMI/Commission européenne .....	11
Discussion du panel tripartite de haut niveau.....	14
Réunion informelle des ministres du Travail: Compte rendu.....	17
Clôture de la réunion .....	32
Projet de décision .....	33
 <i>Annexes</i>	
I. Déclaration d’Oslo: Restaurer la confiance dans l’emploi et la croissance .....	35
II. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.....	38
Annexe A. Liste des délégués et conseillers techniques accrédités .....	43
Annexe B. Liste des délégués et conseillers techniques inscrits.....	44



## Résumé

Le présent document présente un résumé des discussions des délégations tripartites à la neuvième Réunion régionale européenne ainsi que la *Déclaration d'Oslo: Restaurer la confiance dans l'emploi et la croissance* adoptée par la réunion et le rapport de sa Commission de vérification des pouvoirs.



## Ouverture de la Réunion régionale

1. La neuvième Réunion régionale européenne de l'OIT s'est tenue à Oslo, Norvège, du 8 au 11 avril 2013.
2. La réunion a élu à l'unanimité M<sup>me</sup> Anniken Huitfeldt, ministre du Travail du Royaume de Norvège, à sa présidence. Elle a élu M. George Papadatos (ministre conseiller, mission permanente de la Grèce, Genève) en qualité de vice-président gouvernemental. M. Jorgen Rønneest (Danemark) et M. Mikhail Shmakov (Fédération de Russie) ont été élus respectivement vice-président employeur et vice-président travailleur.
3. La réunion a établi un groupe de rédaction pour les conclusions, composé de cinq représentants gouvernementaux, cinq représentants employeurs et cinq représentants travailleurs. Elle a également nommé une Commission de vérification des pouvoirs, conformément au *Règlement pour les réunions régionales*, 2008.
4. La présidente de la réunion régionale a souhaité la bienvenue aux délégations tripartites à la réunion et à Oslo. Elle a rappelé que la Norvège fait partie des 42 membres fondateurs de l'OIT et qu'elle a toujours soutenu les efforts de l'Organisation visant à instaurer la justice sociale pour tous les peuples dans toutes les régions du monde. L'incertitude financière ambiante montre toutefois que, maintenant plus que jamais, le monde a besoin d'une OIT forte. L'oratrice a invité la réunion à donner au Directeur général des orientations claires quant à la direction que doit prendre l'Organisation au cours des quatre prochaines années afin de développer encore ses activités de coopération et d'assistance techniques et rechercher des solutions efficaces pour atténuer les conséquences de la crise économique, financière et sociale. Elle s'est déclarée persuadée que l'appui des trois groupes – gouvernements, employeurs et travailleurs – permettra de déboucher sur des suggestions d'actions concrètes, pratiques et novatrices.

## Panel de chefs d'Etat ou de gouvernement/OCDE

### Comment faire face aux conséquences de la crise financière

5. La réunion a accueilli un panel de chefs d'Etat ou de gouvernement sur le thème *Comment faire face aux conséquences de la crise financière*. Les participants étaient les suivants: M<sup>me</sup> Dalia Grybauskaitė, Présidente de la République de Lituanie, M. Jens Stoltenberg, Premier ministre de la Norvège, M. Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE, M. Javier Ferrer Duffol, vice-président de la Confédération espagnole des organisations d'employeurs (CEOE) et M<sup>me</sup> Bernadette Ségol, secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES). Le modérateur était le Directeur général du BIT, M. Guy Ryder.
6. Le Directeur général du BIT a souhaité la bienvenue aux membres du panel et a remercié le gouvernement de la Norvège d'accueillir la neuvième Réunion régionale européenne. Il a rappelé aux participants l'ampleur des crises économique et de l'emploi persistantes en Europe et a fait remarquer qu'aucune solution évidente n'est en vue. Il a invité les membres à partager leurs points de vue et leur expérience comme autant de contributions à cette réunion dont l'objet est à la fois d'examiner la situation et de parvenir à un accord sur des propositions d'actions efficaces en vue de la reprise.

7. La Présidente de la République de Lituanie a présenté l'expérience de son pays tout en faisant remarquer que tous les cas sont différents et que, s'il y a des leçons à tirer de l'expérience de la Lituanie, il n'y a pas de recette universelle. La Lituanie a été touchée relativement tard par la crise mais, lorsque celle-ci a frappé, elle a entraîné un recul de 15 pour cent du produit national brut. Toutefois, après une année et demie environ, la croissance a repris et, même si cela a été difficile, ce résultat a été obtenu sans aide extérieure. L'oratrice a mis en avant trois approches interdépendantes et qui se renforcent mutuellement, prises par le gouvernement de la Lituanie pour faire face à la crise: austérité, réformes structurelles et mesures de relance. Dans tous les cas, il a été nécessaire, malgré les difficultés, d'encourager un consensus national sur le chemin à suivre, notamment en ce qui concerne les baisses de salaire et de prestations ainsi que l'introduction de mesures fiscales, tout en garantissant que tous les groupes de la société partagent le poids des mesures d'austérité. Elle a souligné que les décideurs de haut niveau doivent montrer l'exemple pour susciter la confiance de la population, et a notamment expliqué qu'elle avait décidé de réduire son salaire de 50 pour cent pendant trois ans afin de montrer son engagement et sa solidarité avec le programme d'austérité. Un programme strict de rééquilibrage budgétaire, prévoyant notamment une réduction de 12 pour cent du budget sur deux ans, a eu des coûts sociaux considérables, y compris une baisse de 20 pour cent du salaire moyen, une réduction de 5 pour cent des pensions et une augmentation de 3 pour cent de la TVA. Pour que les travailleurs et les employeurs, et plus généralement la population, acceptent ces mesures, le gouvernement a promis qu'elles seraient temporaires et que, une fois la croissance de retour, il pourrait être mis un terme à certaines d'entre elles. Le gouvernement a également conduit des réformes structurelles du marché du travail et a notamment porté l'âge de la retraite à 65 ans. Pour contrebalancer les mesures d'austérité, il a appliqué des politiques visant à protéger les groupes de population les plus vulnérables, a offert des possibilités de crédit, dans des conditions favorables, aux petites entreprises ainsi que pour la création d'entreprises, et il a sélectionné un certain nombre de politiques actives du marché du travail pour lutter contre le chômage. L'oratrice a conclu en soulignant que, bien qu'elles entraînent inévitablement des difficultés et des tensions sociales, ces mesures sont justifiées au regard des résultats obtenus.
8. Le Premier ministre de la Norvège a souhaité la bienvenue aux participants, et a remercié l'OIT pour le rôle qu'elle a joué dans l'organisation de la neuvième Réunion régionale européenne. Il a souligné l'importance de la discussion tripartite et a indiqué aux délégués que, le matin même, les partenaires sociaux norvégiens sont parvenus à un accord salarial, plaçant ainsi la réunion sous de bons auspices. Le sujet du panel est particulièrement approprié compte tenu de la crise qui frappe le monde et l'Europe en particulier, et il a attiré l'attention sur le fait que, une fois l'aspect financier de la crise disparu, les conséquences sociales, et notamment le chômage, risquent de perdurer. Avant de présenter l'expérience norvégienne, l'orateur a également souligné que, en matière de politique, les pays ne devraient pas se copier mais plutôt apprendre les uns des autres et s'inspirer mutuellement. Le Premier ministre a mis en avant cinq éléments qui ont contribué à garantir que la Norvège a été relativement peu touchée par la crise. Premièrement, efficacité et croissance peuvent aller de pair avec équité. Les pays nordiques ont montré que les sociétés inclusives sont également des sociétés dynamiques et qu'il n'y a pas nécessairement de conflits entre des impôts élevés et un Etat-providence fort, d'une part, et une économie compétitive et efficace, d'autre part. Deuxièmement, les politiques actives du marché du travail et les politiques de protection sociale peuvent réduire la vulnérabilité, renforcer la sécurité et augmenter la flexibilité. La population et les jeunes en particulier doivent être dotés de compétences professionnelles afin d'augmenter leur employabilité. Troisièmement, la coopération tripartite tout comme des partenaires sociaux puissants jouent un rôle important pour réduire les conflits sur le lieu de travail et renforcer la stabilité pour les travailleurs comme pour les employeurs, y compris quand il faut faire coïncider le rééquilibrage budgétaire et les besoins sociaux. Quatrièmement, le Premier ministre a souligné que les bons résultats de son pays face à la crise sont en partie dus au



niveau élevé de participation féminine sur le marché du travail. Il y a là une question de droit et un aspect normatif, mais ce phénomène contribue également grandement à la croissance et à la productivité de l'économie. La participation des femmes à l'économie est sans doute plus importante pour le pays que les recettes provenant du pétrole et du gaz. Ces recettes vont exclusivement au Fonds national pour les retraites et les rendements financiers de ce fonds constituent la majeure partie des recettes gouvernementales. La Norvège n'a pas été confrontée aux problèmes qu'ont connus de nombreux gouvernements européens qui ont dépensé de l'argent qu'ils n'avaient pas. Cinquièmement, si la Norvège a bien affronté la crise, c'est aussi parce qu'elle a garanti l'ouverture du marché du travail aux travailleurs migrants. Cette approche doit néanmoins s'accompagner de politiques visant à éviter le dumping social, à protéger les droits des travailleurs migrants et à maintenir les normes établies sur le marché du travail. Dans ce contexte, il est essentiel de disposer de conventions collectives basées sur un dialogue social effectif et d'inspections du travail dotées de ressources suffisantes.

9. Le secrétaire général de l'OCDE a fait remarquer que l'Europe et l'Asie centrale sont confrontées à de nombreux problèmes sociaux et économiques graves. Faisant référence aux récentes *Perspectives économiques de l'OCDE*, il a noté un rebond de la croissance économique mais a souligné que l'évolution restait très instable, citant en exemple la fluctuation des chiffres de création d'emplois aux Etats-Unis. La crise a un impact très négatif sur le marché du travail et de nombreux pays sont confrontés à des taux très élevés de chômage, de sous-emploi et de chômage de longue durée, avec pour principales victimes les jeunes et les immigrants peu qualifiés. Outre des politiques générales visant à améliorer le fonctionnement des marchés de manière ouverte et transparente, et des politiques tendant à encourager l'investissement et la concurrence, l'orateur a mis en avant un certain nombre de mesures destinées à remettre les gens au travail. Premièrement, il faut restaurer la confiance dans la croissance, en partie en soutenant la demande globale. Dans cette optique, de nombreux pays doivent remettre en état leur système financier, prendre des mesures pour réformer le système bancaire et restaurer les finances publiques. Deuxièmement, des mesures doivent être prises pour une relance favorisant l'emploi, étant donné que le taux moyen de chômage dans la zone euro est de 12 pour cent et qu'il est multiplié par deux dans le cas des jeunes. Même les pays confrontés à de graves difficultés budgétaires peuvent relever ce défi en prenant des mesures ciblées et bien conçues. Troisièmement, il faut améliorer les perspectives d'emploi des jeunes en mettant en œuvre des politiques qui évitent le décrochage scolaire et qui permettent de mieux faire correspondre les qualifications des jeunes aux besoins des entreprises, et en créant des services publics de l'emploi pour les jeunes. Quatrièmement, les gouvernements doivent concevoir des programmes et des politiques spécifiques pour faire face au problème du chômage de longue durée grâce à des subventions à l'emploi et des programmes subventionnés par l'Etat qui permettent aux chômeurs de retrouver une expérience professionnelle. L'orateur a attiré l'attention sur le fait que le problème est double: les besoins sont aujourd'hui plus importants alors que les ressources disponibles sont moindres. Néanmoins, dans de nombreux pays, la conduite de réformes efficaces n'alourdirait pas nécessairement les dépenses publiques. En conclusion, l'orateur a souligné qu'en règle générale les réformes axées sur l'efficacité et les résultats économiques sont, à terme, également bonnes pour l'emploi et l'insertion sur le marché du travail, et que cette question pourrait constituer un thème central de la prochaine réunion du Conseil des ministres de l'OCDE.
10. S'exprimant au nom du groupe des employeurs, le vice-président de la Confédération espagnole des organisations d'employeurs a noté que de nombreux pays, parmi lesquels l'Espagne, ont lancé des réformes structurelles visant à augmenter la flexibilité des marchés du travail, à consolider les comptes publics et à (re)capitaliser les marchés financiers. Il a noté que nombre des réformes rigoureuses mises en place donnent déjà des résultats positifs même si c'est à long terme que les bénéfices devraient se faire

véritablement sentir. Nonobstant la nécessité de maîtriser les dépenses publiques, l'orateur a prôné un certain nombre de mesures importantes pour faire face à la crise, dont des investissements dans le domaine de l'éducation, des programmes de formation et d'apprentissage, et il a souligné la nécessité de réduire la bureaucratie et les lourdeurs administratives afin de renforcer l'efficacité des services publics et de rendre plus efficace la coopération secteur public/secteur privé, y compris en matière de réforme des pensions. Il a affirmé que le niveau actuel de chômage est également le résultat des rigidités du marché du travail ainsi que d'obstacles structurels qui devaient être éliminés. Le programme de réforme devrait comporter des mesures de stimulation de la croissance du secteur privé avec la mise en place d'un environnement favorable et d'un accès amélioré au crédit afin que ce secteur puisse encourager la croissance des revenus et de l'emploi. L'orateur a terminé son intervention en soulignant de nouveau l'importance d'un dialogue social effectif comme plate-forme pour l'élaboration de politiques de reprise.

11. La secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES), prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a fait remarquer que la croissance promise en échange des politiques d'austérité ne s'est pas encore matérialisée. En règle générale, les marchés n'ont pas été rassurés par les différentes réformes structurelles et les perspectives de croissance et de reprise dans la zone euro sont globalement faibles. L'emploi précaire augmente, tout comme le nombre de travailleurs pauvres, et les droits des travailleurs sont de plus en plus menacés. Les réponses européennes à la crise ont été un échec au plan social avec un chômage toujours en augmentation. Les responsables de la crise, à savoir les spéculateurs, n'en payent pas les conséquences. Ce sont les personnes qui touchent les salaires minima et les personnes vulnérables qui en sont les victimes. Ce phénomène n'est pas seulement injuste moralement mais il est également socialement dangereux. L'oratrice a appelé de ses vœux un nouveau schéma de croissance qui comporte une réduction de la dette sans menacer la croissance de l'emploi ni les droits des travailleurs, et elle a souligné que le chômage ne peut être accepté comme une conséquence malheureuse des mesures prises. Il faut mettre un moratoire à l'austérité et aux réductions des prestations et des salaires minima. La solution ne passe pas par la flexibilité des marchés du travail si celle-ci ne fait qu'augmenter l'emploi précaire. L'intervenante a plaidé pour un nouveau plan d'investissement, prévoyant que 1 pour cent du PNB de l'Union européenne serait affecté à des initiatives en matière d'investissement et à la création de nouveaux emplois. Ce montant doit être comparé aux sommes considérables qui ont été dépensées pour sauver les banques. Il est important de définir une assiette fiscale saine sur laquelle construire ce plan d'investissement, ce qui suppose de combattre l'évasion fiscale et le travail non déclaré, de lutter contre les paradis fiscaux, et de sortir de l'«économie casino» dépendant du secteur financier. Les déficits augmentent quand les recettes de l'Etat baissent. Il faut également introduire des changements dans les politiques salariales. La réduction de la part des salaires, parallèlement à une augmentation des profits, n'est ni équitable ni durable et il ne sera pas possible de sortir de la crise actuelle sans des salaires décents, c'est-à-dire des salaires qui représentent 60 pour cent au moins du salaire moyen. En temps de crise, comme toujours, l'OIT a un rôle crucial à jouer pour promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que le dialogue social qui est, lui-même, essentiel à la démocratie. L'oratrice a conclu en rendant hommage aux bénéficiaires du modèle social européen basé sur la cohésion sociale et le dialogue social, et a fait remarquer que les pays qui obtiennent les meilleurs résultats dans la crise actuelle sont également ceux qui respectent ce modèle.

### ***Déclarations préliminaires***

12. La séance plénière s'est ouverte avec les déclarations de M<sup>me</sup> Anniken Huitfeldt, ministre du Travail de la Norvège; M. Gilles de Robien, Président du Conseil d'administration du BIT; M. Oleh Shevchuk, vice-président de la Fédération des employeurs d'Ukraine (FEU);

---

M. Luc Cortebecq, président honoraire de la Confédération des syndicats chrétiens (CSC); et le discours du Directeur général du BIT.

- 13.** La ministre du Travail de la Norvège a insisté sur le fait que les messages du BIT sont essentiels à l'élaboration des politiques dans son pays, en mettant en avant des temps forts de l'histoire des relations professionnelles. Elle a appelé l'attention sur quatre facteurs clés qui expliquent en partie la stabilité de la Norvège et le fait que son taux de chômage soit relativement bas: le dialogue social, surtout pendant les périodes de crise économique et de chômage élevé; des politiques macroéconomiques saines, combinées à des politiques actives des entreprises et du marché du travail; des politiques fondées sur l'investissement plutôt que sur l'austérité; et enfin, un accent mis en permanence sur l'égalité de chances entre hommes et femmes.
- 14.** Le Président du Conseil d'administration du BIT a souligné la grande chance donnée aux pays d'Europe d'apprendre les uns des autres et de tirer profit des enseignements retenus tout au long de l'histoire du BIT. Il a rappelé aux participants que l'OIT est à un carrefour important de son existence, avec un nouveau Directeur général qui se donne les moyens de lancer de nouvelles initiatives audacieuses, alliant justice sociale et liberté pour les femmes et les hommes en Europe.
- 15.** Le Directeur général du BIT a souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié le gouvernement et les partenaires sociaux de la Norvège d'avoir accueilli cette réunion, qui est l'occasion d'examiner sans complaisance la situation du monde du travail européen et de parvenir à un accord sur les mesures à prendre. Il a rappelé aux participants que le modèle européen exprime les aspirations des citoyens de toute l'Europe, à savoir vivre conformément au principe fondateur de l'OIT selon lequel une paix durable repose sur la justice sociale: il reste beaucoup à faire pour que ce principe devienne une réalité. Deux points sont réitérés: la réalisation des objectifs fondamentaux de l'OIT – l'emploi, les salaires, la protection sociale, la viabilité des entreprises, les droits et les relations professionnelles – exige que l'on se concentre sur le contexte politique au sens large, y compris sa dimension financière; et les questions complexes et controversées auxquelles l'Europe doit faire face nécessitent des stratégies plus nombreuses et plus abouties que celles qui sont à l'examen. Le Directeur général a invité les participants à fournir des orientations franches et honnêtes à l'OIT, ainsi qu'aux organisations internationales et régionales apparentées.
- 16.** Le vice-président de la Fédération des employeurs d'Ukraine, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a rappelé aux participants à la réunion que la pauvreté, la détérioration des conditions de travail et des niveaux de vie, l'écart entre les riches et les pauvres, le chômage et la dégradation de la production font perdre confiance aux populations, ce qui provoque de nouvelles déceptions et des tensions sociales et économiques. Les efforts déployés par le gouvernement pour remédier à cette situation grâce aux vastes réformes structurelles nécessaires commencent à porter leurs fruits, mais demandent du temps pour produire leur plein effet. L'intervenant a noté que, pour le groupe des employeurs, le principal objectif de la réunion est de soutenir les mesures de réforme grâce à des discussions constructives sur les méthodes permettant de faciliter l'entrée sur le marché du travail, de favoriser la création d'emplois, de lutter contre le chômage des jeunes et aussi de relever le défi de l'évolution démographique. Il est regrettable que le rapport du Directeur général n'analyse pas les enseignements tirés des différentes manières d'aborder les réformes. Appelant l'attention sur le manque de formation professionnelle des jeunes de son pays, l'orateur a évoqué une initiative des employeurs ukrainiens pour trouver une solution à ce problème par la mise en place d'un système national de qualification professionnelle, lequel a été approuvé par le cabinet des ministres.

17. Le président honoraire de la Confédération des syndicats chrétiens de la Belgique, et porte-parole des travailleurs, a mis l'accent sur les conséquences économiques, sociales et politiques dévastatrices de la crise en Europe, aucune reprise n'étant en vue. Il a noté que les plans de relance économique adoptés en 2008 et 2009, et qui ont empêché que la Grande dépression ne se reproduise, ont été remplacés par des mesures d'austérité budgétaire, renforcées par des réformes du marché du travail qui touchent les pauvres de plein fouet. La plupart de ces mesures et de ces réformes sont mises en œuvre sans dialogue social préalable, ce qui affaiblit dans certains cas les syndicats et est contraire aux normes de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail. L'intervenant a appelé l'attention sur la situation dramatique des jeunes qui doivent faire face au chômage, à la baisse de la qualité des emplois et à l'affaiblissement de leurs droits, ainsi que sur le risque de «génération perdue» qui en découle. Il a insisté sur l'urgence de la mise en œuvre des conclusions de la Conférence internationale du Travail de 2012, dans lesquelles il est demandé à l'OIT et aux gouvernements de définir les mécanismes facilitant le passage d'un emploi occasionnel et temporaire à un emploi stable et permanent. L'orateur a réitéré l'appel lancé par le groupe des travailleurs en faveur d'une augmentation des ressources et du soutien en faveur des programmes d'apprentissage, notant que le programme «Garantie pour la jeunesse» de l'Union européenne est un bon début. En conclusion, il a défini les cinq priorités du groupe des travailleurs: l'OIT doit jouer un rôle majeur dans l'opposition à l'austérité budgétaire; la politique d'austérité doit être remplacée par des investissements dans l'économie réelle et par des politiques macroéconomiques axées sur la création d'emplois décents; il doit être reconnu que l'application et le respect des normes internationales du travail constituent des conditions préalables à la croissance économique et au progrès social; il faut un véritable dialogue social tripartite; et il faut mettre en œuvre les conclusions de la Conférence conjointe OIT/FMI de 2010 sur les défis de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale.

### ***Discussion générale***

18. S'exprimant au nom du gouvernement de l'Irlande et de la Présidence irlandaise du Conseil des ministres de l'UE, la ministre de la Protection sociale de l'Irlande a dit que son pays est déterminé, dans le cadre de sa présidence du Conseil, à mener une action qui ne soit plus seulement une riposte à la crise mais qui encourage une reprise durable. Il faut maintenir la dynamique de réforme à l'échelle nationale pour réaliser les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Le programme «Garantie pour la jeunesse» de l'UE approuvé en février par le Conseil emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO) est un premier pas pour s'attaquer à la crise. Le Conseil insiste également sur la hausse du chômage de longue durée et la nécessité de renforcer les mesures d'activation, l'éducation et la formation. L'intervenante a souscrit au constat fait par le Directeur général dans son rapport, selon lequel le dialogue social a souffert des politiques d'ajustement économique menées dans les pays touchés par la crise. L'expérience de l'Irlande met en évidence le rôle crucial du dialogue social dans la politique économique en période difficile. Enfin, l'intervenante a informé les participants à la réunion que, dans le cadre de sa présidence du Conseil des ministres, l'Irlande encouragera les autres Etats membres de l'UE à ratifier la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011.
19. La ministre du Travail et des Affaires sociales de l'Allemagne a souligné l'importance cruciale du dialogue social dans la crise actuelle de l'emploi. Citant l'exemple de la récession qu'a connue son pays il y a dix ans, elle a décrit le rôle décisif qu'a joué le dialogue social dans l'adoption de réformes de fond du marché du travail. A ce sujet, elle a proposé trois axes stratégiques: adapter le modèle social européen à la réalité d'aujourd'hui; établir un juste équilibre entre assainissement budgétaire et investissements ciblés; et mettre à profit les enseignements tirés des programmes de garanties pour les

jeunes et de la base de données de l'OIT sur les bonnes pratiques en matière d'emploi des jeunes.

- 20.** La Vice-Premier ministre et ministre du Travail et de la Politique sociale de la Bulgarie a fait observer que son pays est parvenu à une certaine stabilité financière en appliquant une discipline budgétaire stricte pendant la crise, mais elle s'est interrogée sur les conséquences de cette politique sur le plan social. Elle a insisté sur les troubles sociaux auxquels celle-ci a donné lieu, et qui ont abouti à la démission du gouvernement et à la nomination d'un gouvernement provisoire. Des mesures ont été prises en faveur des plus vulnérables, mais la rigueur budgétaire ne s'atténuera pas. Pour faire face à la crise de l'emploi des jeunes décrite par le Directeur général dans son rapport, il faut renforcer la coordination et les partenariats à l'échelle mondiale, et l'OIT devrait jouer un rôle de chef de file dans ce processus. Elle a mis en avant l'initiative intitulée «Du travail pour les jeunes bulgares» (2012-13), fondée sur une approche intégrée et dont le financement est assuré en grande partie par le Fonds social européen. Compte tenu de la crise de l'emploi des jeunes et de l'évolution démographique, il est nécessaire d'identifier clairement les secteurs susceptibles de générer de la croissance et de créer des emplois. L'intervenante a conclu en saluant les efforts déployés par l'OIT pour promouvoir le dialogue social en apportant une assistance technique aux pays qui en ont besoin.
- 21.** La vice-présidente de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) a souligné que la crise a eu des répercussions différentes selon les pays, appelant des mesures diverses – réduction du déficit budgétaire, amélioration de la compétitivité, flexibilisation des marchés du travail, ou encore réforme des systèmes de sécurité sociale. Elle a encouragé le BIT à aider les Etats Membres en les faisant bénéficier de ses connaissances dans les domaines de la flexibilité et de l'inclusion sociale, de la formalisation de l'économie et de la préservation durable des systèmes de sécurité sociale face au vieillissement de la population. Le rapport du Directeur général est décevant car il critique les mesures d'austérité sans tenir compte des problèmes structurels. Il faut que les partenaires sociaux parviennent à être plus autonomes, plus forts et plus responsables; la Norvège a montré l'exemple avec sa réforme des retraites, soutenue par les partenaires sociaux, dont il a été question précédemment. En conclusion, l'intervenante a invité le BIT à encourager le dialogue social tripartite entre toutes les parties concernées.
- 22.** La ministre du Travail et de la Politique sociale de l'Italie a attiré l'attention sur les effets de la crise, les divers problèmes que rencontrent les gouvernements, les travailleurs et les employeurs en Europe, et la difficulté de préserver le modèle social européen en période d'incertitude et de crainte. Elle a attiré l'attention sur la situation particulièrement délicate des jeunes, des femmes et des personnes âgées, et souligné la nécessité de parvenir à un consensus afin de trouver un juste équilibre entre création d'emplois durables et équilibre budgétaire durable à l'aide de mesures de rééquilibrage budgétaire assorties de politiques sociales et relatives à l'emploi visant à rétablir la confiance. L'intervenante a décrit les réformes structurelles adoptées en Italie à l'issue d'un dialogue social efficace et destinées à atténuer la segmentation du marché du travail, à réduire l'emploi informel et à élargir les filets de sécurité sociale, en signalant toutefois qu'il s'est révélé plus difficile d'obtenir un consensus sur la réforme des retraites. Elle a déploré le manque de marge de manœuvre budgétaire en Italie pour réduire la taxation du travail, mesure qu'elle considère comme un moyen de favoriser la croissance de l'emploi. Enfin, elle a souligné le travail très utile effectué par le Centre international de formation de l'OIT à Turin.
- 23.** La ministre de la Sécurité sociale et du Travail de la Lituanie a relevé que les mesures d'austérité visant à stabiliser le système financier ont eu un impact négatif sur le marché du travail et a mis l'accent sur la nécessité d'instaurer un environnement favorable aux entreprises pour encourager la création d'emplois durables. Elle a expliqué comment la Lituanie prend des mesures pour réduire les formes d'emploi inacceptables et précaires et

renforcer les droits des travailleurs, y compris pour les travailleurs à temps partiel et les travailleurs temporaires, et a insisté sur la nécessité urgente de remédier aux problèmes de l'emploi des jeunes, d'une société vieillissante et des réformes de la sécurité sociale. Le ministre a rappelé que le gouvernement de la Lituanie encourage la négociation collective et le dialogue social et reconnaît que les principes consacrés dans les normes internationales du travail sont importants pour améliorer l'emploi tant pour les employeurs que pour les travailleurs.

- 24.** Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Turquie a indiqué que la crise est désormais chronique et que la reprise exige des sacrifices de chacun. Selon lui, pour être efficaces, les mesures adoptées devraient rechercher un équilibre entre stabilité budgétaire et investissement dans la création d'emplois. Il a souligné que la Turquie a été l'un des pays les moins touchés par la crise, qu'elle s'en est sortie rapidement et qu'elle connaît une forte reprise. Il a étayé ses propos par des données économiques et sociales concrètes pour montrer que la forte croissance de l'activité économique et de l'emploi a conduit à un net recul de l'emploi informel et à une stabilité, voire une augmentation, des crédits budgétaires alloués à l'assistance sociale et aux politiques actives du marché du travail. L'orateur a aussi mis l'accent sur plusieurs mesures législatives destinées à renforcer le dialogue social, la négociation collective, et la sécurité et la santé au travail (SST), ainsi que sur d'autres réglementations relatives au marché du travail en vigueur en Turquie. Enfin, il a fait observer que son pays a accueilli le 19<sup>e</sup> Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail (Istanbul, 2012) et, pour conclure, a rappelé aux participants que la crise actuelle n'est ni la première ni la dernière, et que les mesures prises pour faire face à une crise doivent toujours être globales et rationnelles.
- 25.** Le secrétaire d'Etat du ministère du Travail de la Finlande a indiqué que la crise européenne a plusieurs dimensions. Il est de la plus haute importance que les pays respectent leurs engagements internationaux et les droits fondamentaux de leurs citoyens. Néanmoins, la viabilité économique des mesures prises par les pouvoirs publics doit être le point de départ des gouvernements. Bien que la Finlande dispose d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et d'un vaste système de protection sociale, les franges de la population les plus durement touchées sont les jeunes, les chômeurs de longue durée et les travailleurs migrants. En 2013, la Finlande a mis en place un programme de garantie pour les jeunes et des mesures visant à mieux intégrer les travailleurs migrants. Elle a également étendu la durée des prestations de l'assurance chômage pour les personnes en formation professionnelle et celle des allocations de garde d'enfant à domicile afin de favoriser un meilleur équilibre entre travail et vie de famille. La Finlande a un taux de syndicalisation élevé, et des conventions collectives efficaces ont été mises en place au niveau sectoriel. Le gouvernement souligne que les recommandations par pays de la stratégie de l'Union européenne 2020 doivent respecter les traditions nationales en matière de fixation des salaires et le droit des partenaires sociaux de convenir entre eux du niveau du salaire minimum souhaité, sans intervention gouvernementale.
- 26.** La ministre de la Politique sociale de l'Ukraine a fait remarquer que, en période de grave crise, seule une transformation systématique peut promouvoir l'emploi sur la base du travail décent. Elle a relevé que l'Ukraine a été fortement touchée par la crise et qu'elle a mis en place tout un éventail de mesures dans le cadre du programme présidentiel de réformes économiques qui, avec d'autres initiatives, porte sur les points suivants: amélioration du régime de retraite, modernisation de la protection sociale, assistance sociale personnalisée et ciblée, renforcement de la qualité des services sociaux, politiques actives du marché du travail, incitations en faveur des petites entreprises, et mesures visant à faire face aux besoins des plus vulnérables.
- 27.** Le secrétaire d'Etat à l'Emploi du ministère de l'Economie et de l'Emploi du Portugal a indiqué que son pays est l'un des plus gravement touchés par la crise et que les contraintes

budgétaires qui en résultent ont affecté la capacité du pays de mettre en œuvre tout l'éventail de mesures destinées à remédier aux effets de la crise sur l'emploi. Malgré cela, le Portugal s'attache à promouvoir activement les normes internationales du travail, à renforcer les politiques actives du marché du travail, en particulier en faveur des jeunes, à intensifier l'inspection du travail, et à préserver les systèmes de protection sociale. Pour conclure, l'intervenant a souligné l'excellente collaboration avec l'OIT, en particulier par le biais du Bureau de l'OIT à Lisbonne.

- 28.** Le directeur général du ministère du Travail de la Slovénie a souligné que les valeurs de l'OIT sont plus importantes que jamais en période de crise et fait observer que les récentes réformes du marché du travail menées dans son pays devraient entrer en vigueur en avril 2013. L'idée maîtresse de ces réformes est d'atténuer la segmentation du marché du travail et de mettre en œuvre des mesures de flexisécurité. L'expérience de la Slovénie montre que le dialogue social et l'engagement de tous les partenaires sociaux sont indispensables au processus de réforme. Pour conclure, l'intervenant a signalé que, en période de crise, il peut être nécessaire de sacrifier les intérêts individuels pour le bien de la société tout entière.
- 29.** Un délégué travailleur de la Turquie est revenu sur les demandes formulées lors de la précédente réunion régionale européenne à Lisbonne en faveur de l'adoption de mesures urgentes pour faire face à la crise. Il a mis en évidence les préoccupations concernant la mise en œuvre de mesures d'austérité et souligné que, malgré le dynamisme économique de la Turquie, les travailleurs ont encore de nombreux défis à relever: faibles taux de syndicalisation, emploi informel répandu, taux d'accidents du travail élevé, faible taux de main-d'œuvre féminine, travail précaire en hausse; et, malgré les modifications apportées à la législation pour donner effet à la négociation collective et au droit de grève, il existe encore des restrictions concernant les travailleurs du secteur public. L'intervenant a préconisé d'autres mesures pour promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes, ainsi que la mise en œuvre de mesures destinées à protéger les membres vulnérables de la société.
- 30.** La ministre du Travail de la Roumanie a relevé que, bien que les indicateurs économiques donnent à penser que la situation du pays a commencé à s'améliorer, la Roumanie reste confrontée à de nombreux risques et enjeux avec, par exemple, un taux de chômage des jeunes particulièrement élevé. Elle a souligné la nécessité d'adopter des politiques qui parviennent à un juste équilibre entre création d'emplois et discipline budgétaire. A cet égard, la Roumanie a cherché à atténuer les effets des mesures d'austérité en augmentant le salaire minimum et en adoptant des politiques visant à rétablir le lien entre salaires et productivité, afin de favoriser une croissance équilibrée et équitable. Ces politiques reposent sur le dialogue social tripartite. En outre, le gouvernement coopère activement avec l'OIT et l'UE pour garantir la cohérence de ses politiques avec les normes internationales du travail et les directives de l'UE.
- 31.** Un représentant du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social de la France a attiré l'attention sur trois aspects importants: le dialogue social comme moyen d'améliorer la création d'emplois de qualité; la nécessité de faire face au problème du chômage des jeunes; et le besoin de cohérence des politiques au niveau national et dans toute l'Europe. Il a souligné que le développement durable doit être à la fois économique et social, et que les droits au travail et un dialogue social fructueux seront le fondement de l'efficacité et de la productivité de la main-d'œuvre. Il a fait remarquer que la France a pris un certain nombre de mesures pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes et a souligné que ces dernières ont bénéficié des avantages de la cohérence des politiques au sein de l'Europe ainsi que de l'expertise de l'OIT.
- 32.** Un délégué employeur du Portugal a souligné qu'en périodes difficiles des approches nouvelles s'imposent. Il a insisté sur l'importance du dialogue social en tant qu'outil

permettant à la fois de corriger les déséquilibres dans la société et de sortir de la crise, et relevé que la flexibilité n'est pas nécessairement synonyme de précarité sur le marché du travail. Au Portugal, un accord tripartite sur la compétitivité, la croissance et l'emploi a été conclu, ce qui devrait conduire à des solutions durables à la crise. Ce dialogue social a permis d'obtenir de meilleurs résultats et il revêt une importance particulière au regard des enjeux démographiques nouveaux auxquels doivent faire face le Portugal et l'Europe en général. Les entreprises compétitives sont les principales créatrices d'emplois, et il est important de renforcer l'OIT de sorte qu'elle puisse mieux soutenir le monde de l'entreprise et promouvoir ainsi le travail décent. L'intervenant a réaffirmé l'engagement des employeurs portugais en faveur de l'OIT et des activités qu'elle mène.

- 33.** Le ministre fédéral du Travail, des Affaires sociales et de la Protection des consommateurs de l'Autriche a mis l'accent sur la nécessité d'une cohérence des politiques sociales, économiques et financières pour servir de fondement à des solutions durables à la crise, tant au niveau national qu'en ce qui concerne les conseils sur la politique à suivre fournis par des acteurs internationaux tels que l'UE, l'OCDE, la Banque mondiale, le FMI et la Banque centrale européenne (BCE). Le dialogue social a joué un rôle décisif en Autriche, les partenaires sociaux étant associés aux décisions officielles et aux processus décisionnels ainsi qu'à l'élaboration des lois nationales. L'intervenant a insisté sur le fait que, pour obtenir des résultats équilibrés, notamment en période de crise, tous les partenaires doivent coopérer de manière constructive, et que, même si la création d'emplois est essentielle, c'est la qualité de ces emplois qui compte le plus. Il a ajouté que les principes des normes internationales du travail ne sauraient être mis en cause. En Autriche, un dialogue social fonctionnel explique pourquoi la situation du marché du travail est relativement bonne, avec les chiffres du chômage les plus bas de l'UE et le deuxième taux de chômage le plus bas chez les jeunes. L'Autriche ne s'est pas empressée d'adopter une approche d'austérité à sens unique: elle a aussi veillé à ce que les mesures prises encouragent la création d'emplois. Dans l'ensemble, une approche plus équilibrée est nécessaire au sein de l'UE, et le dialogue social est une condition préalable à la mise en place de mesures plus durables. Le gouvernement autrichien soutient sans réserve l'adoption par l'UE d'un programme de garantie pour les jeunes, l'Autriche ayant une bonne expérience de ce type de programme. Ces programmes forment les jeunes et leur offrent des compétences qui leur permettent d'être compétitifs sur le marché du travail et d'avoir directement accès au travail et à l'emploi. Les politiques de ce type sont un investissement pour l'avenir et permettront de prévenir les problèmes sociaux potentiels.
- 34.** Un délégué travailleur de la Belgique a mis en évidence les nombreux problèmes auxquels se heurtent les travailleurs de toute l'UE, précisant que leurs droits sont mis à mal et que le modèle social européen est gravement menacé. Le chômage est élevé en Europe, et le taux de chômage des jeunes l'est encore davantage. Le FMI admet que ses estimations de croissance pour de nombreux pays se sont révélées fausses, et le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a qualifié la situation en Europe d'urgence sociale qui pourrait se solder par des troubles sociaux. Les droits et principes fondamentaux de l'OIT ainsi que la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne doivent être appliqués pour que l'Europe trouve un moyen de sortir de la crise. Les solutions doivent se fonder sur le modèle social européen et sur une perspective de croissance et de conditions de vie durables, de travail décent et d'intégration sociale, autant d'éléments sur lesquels reposent les concepts et outils essentiels du dialogue social, de la négociation collective et de la protection sociale. L'intervenant a attiré l'attention sur les conventions de l'OIT portant spécifiquement sur le travail des enfants, le travail forcé, les salaires minima et la fixation des salaires, la politique de l'emploi et la non-discrimination. Il a souligné que les normes relatives au dialogue social servent de fondement à toutes les autres et que, en ces temps de crise, seules les mesures et solutions identifiées par le biais du dialogue social seront acceptables pour toutes les parties. Les partenaires sociaux doivent être consultés sur tous les aspects des mesures de lutte contre la crise, et les droits



fondamentaux des travailleurs doivent être respectés et appliqués. Pour conclure, l'intervenant a expliqué que cette approche doit être acceptée par toutes les institutions.

## Débat du panel tripartite de haut niveau OIT/FMI/Commission européenne

### Surmonter la crise – Des politiques cohérentes pour la croissance et l'emploi

35. Un débat a eu lieu dans le cadre d'un panel tripartite de haut niveau OIT/FMI/Commission européenne réunissant le Directeur général, M. Min Zhu, Directeur général adjoint du FMI; M. Olli Rehn, vice-président de la Commission européenne, Commissaire aux affaires économiques et monétaires et à l'euro (par liaison vidéo); M. László Andor, Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion; M. Harry Kyriazis, vice-président exécutif de la Fédération des entreprises et industries grecques (SEV); et M. Plamen Dimitrov, président de la Confédération des syndicats indépendants de Bulgarie (CITUB). M. Espen Barth Eide, ministre des Affaires étrangères de la Norvège, a tenu le rôle de modérateur du débat consacré au thème «Surmonter la crise – Des politiques cohérentes pour la croissance et l'emploi».
36. Le ministre des Affaires étrangères de la Norvège a rappelé que les problèmes touchant la région sont extrêmement complexes et variés mais qu'il ressort clairement des exposés que certaines menaces pèsent sur l'ensemble des pays: la montée du chômage et l'aggravation des inégalités, l'affaiblissement de la protection sociale et des droits et les obstacles opposés au dialogue social. L'expérience montre que le dialogue peut assurer la confiance et la cohésion, faciliter la formation d'un consensus, protéger les personnes vulnérables et réduire les risques d'agitation sociale.
37. Le vice-président de la Commission européenne, Commissaire aux affaires économiques et monétaires et à l'euro, a souligné que l'OIT et l'Union européenne ont des racines communes et insisté sur l'importante contribution des partenaires sociaux pour surmonter la crise. Il a noté que les effets sociaux de la crise de la dette continuent à se faire sentir en Europe: le chômage, en particulier chez les jeunes, a atteint des niveaux inacceptables et l'économie réelle stagne. En revanche, la confiance reprend et la reprise devrait être plus solide en 2014. L'accumulation de la dette publique et privée est la principale cause de la crise qui touche la région, que viennent aggraver des faiblesses structurelles et d'anciens échecs politiques. Comme la gouvernance économique de la région doit suivre l'évolution de l'économie réelle et du monde de la finance, l'Union européenne prescrit des conditions plus sévères pour les marchés de capitaux, expérimente un mécanisme de surveillance unique des banques en difficulté et s'efforce d'améliorer la coordination des politiques entre les Etats membres. L'intervenant a évoqué les défis de la compétitivité en insistant sur la nécessité d'introduire des réformes en vue d'instaurer une croissance durable et une création d'emplois sur le long terme afin de soutenir la recherche-développement, la formation, l'entrepreneuriat et le développement des entreprises, y compris les flux de crédit vers les petites et moyennes entreprises. L'augmentation de la capacité de prêt de la Banque européenne d'investissement est une mesure importante qui permet de soutenir l'investissement public dans les régions connaissant des difficultés économiques. Les pays de la région doivent poursuivre les réformes du marché du travail et lever les obstacles à la création d'emplois. Ces réformes doivent respecter les principes de la négociation collective et être harmonisées avec la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le paquet Emploi et le Train de mesures sur les investissements sociaux de l'Union européenne sont des mesures importantes pour améliorer la situation sociale et de l'emploi. Il faut des réformes mieux conçues et mieux appliquées, fruits d'un véritable

dialogue social. Dans les pays qui ont réussi à résister à la crise, le dialogue social a joué un rôle fondamental. A cet égard, l'orateur s'est félicité de l'appui de l'OIT.

38. Répondant à une question du président de la CITUB concernant les mesures supplémentaires prévues dans les cas où la politique d'austérité a échoué, le vice-président de la Commission européenne a noté qu'il faut une stratégie économique fondée sur deux piliers: un assainissement budgétaire et une croissance et un développement durables. L'augmentation de la dette publique met un frein permanent à la croissance, exigeant des banques publiques qu'elles stimulent l'investissement et qu'elles réparent le système financier et le secteur bancaire dans l'Union européenne.
39. Le Directeur général du BIT, notant le soutien exprimé en faveur du dialogue social et de la négociation collective, a demandé pourquoi le dialogue social a été évincé dans certaines décisions de la Commission européenne.
40. Le vice-président de la Commission européenne répète que le dialogue social est un élément fondamental du Modèle européen et qu'il appartient au gouvernement national de chaque pays de prendre l'initiative et la responsabilité de faire intervenir les partenaires sociaux dans les programmes de réforme et d'ajustement économiques.
41. Dans son intervention, le Directeur général adjoint du FMI a soulevé trois points fondamentaux. Tout d'abord, la reprise de l'économie mondiale est modérée et fragmentée, et reste fragile en Europe en raison de la faiblesse de la croissance, de l'insuffisance de la demande globale et des différents niveaux de compétitivité dans les sous-régions. Il souligne que, malgré un taux mondial de croissance prévu de 3,3 pour cent, la croissance reste médiocre en Europe en raison du surendettement et de l'insuffisance de la demande globale. L'orateur a répété que les réformes structurelles et la compétitivité sont des questions cruciales pour la région, en soulignant qu'il est indispensable de doper la demande globale et la croissance, de protéger les pauvres et d'investir dans le capital humain. En outre, les pays de la région doivent augmenter la flexibilité du marché du travail et favoriser la mobilité de la main-d'œuvre. Notant une récente collaboration avec l'OIT, il a mis l'accent sur les progrès accomplis depuis la Réunion conjointe OIT/FMI qui s'est tenue à Oslo en 2010: intensification de la coopération avec les partenaires sociaux dans plusieurs pays; partage de savoir-faire sur la question du socle de protection sociale; et meilleure compréhension mutuelle. Il a conclu en disant que le FMI est résolu à faire de l'emploi, de la croissance et du dialogue social des domaines de sa coopération avec l'OIT.
42. En réponse à une remarque formulée par le ministre des Affaires étrangères de la Norvège concernant des politiques antérieures du FMI qui étaient fondées sur le Consensus de Washington et concernant l'intérêt que le Fonds porte actuellement à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté, le Directeur général adjoint du FMI a indiqué que l'Europe prend la bonne direction. Bon nombre de pays tendent vers une situation d'équilibre budgétaire et l'ampleur des nouveaux déficits a été réduite dans de nombreux pays également. L'intervenant a répété toutefois que, en plus de procéder à un assainissement budgétaire, la région doit investir dans le capital humain et dans les infrastructures pour renforcer la demande globale. En conclusion, il a souligné qu'il faut trouver un équilibre entre austérité et croissance.
43. Le président de la CITUB a insisté sur le fait qu'il faut donner la priorité à la création d'emplois, ce qui n'a pourtant pas été fait dans tous les pays d'Europe, notamment en Espagne, en Grèce et au Portugal, lesquels comptent trop fortement sur les effets des mesures d'austérité. Cela engendre des inégalités qui non seulement sont injustes, mais qui, en outre, ne conduisent pas à une croissance durable. En Bulgarie, les tensions montent sur le plan social malgré le fait que les recommandations du FMI ont été suivies.

L'orateur en a appelé à l'OIT pour qu'elle intervienne immédiatement dans des pays comme l'Espagne, l'Italie ou le Portugal; qu'elle aide à restaurer la confiance dans les institutions tripartites et qu'elle prenne position de manière proactive contre l'austérité et pour une croissance tirée par les revenus.

- 44.** Le vice-président exécutif de la SEV a souhaité faire passer trois messages: la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité exige que les entreprises privées soient durables et compétitives; pour être compétitives, les entreprises doivent subir des réformes structurelles et l'appareil de l'Etat doit être efficace, allégé et économe; enfin, les employeurs, les travailleurs et les chômeurs ont un intérêt commun dans l'issue de ces réformes et ont pour tâche commune de contribuer à leur mise en œuvre. Plusieurs pays l'ont compris et ont adopté les mesures nécessaires, contrairement à la Grèce. L'intervenant a précisé que, contrairement à ce que pensent certains, dans son pays le dialogue social et la négociation collective ont été décentralisés et non affaiblis; au niveau de l'entreprise, les employeurs et les travailleurs travaillent ensemble plutôt que dans le cadre d'accords conclus au niveau national ou sectoriel. A cet égard, il a attiré l'attention sur les conventions collectives déjà conclues au niveau de l'entreprise dont le nombre dépasse le millier. Répondant à une question du modérateur sur les dangers que présente la perte des conventions collectives de portée générale, l'orateur a indiqué que, le plus important, ce sont les salaires au niveau microéconomique, et que les travailleurs savent exactement ce qui se passe, reconnaissant la difficulté de prendre des décisions horizontales dans la situation actuelle.
- 45.** Le Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion a évoqué le prix Nobel décerné à l'Union européenne pour ses réalisations sur le long terme. S'agissant de la période la plus récente, il a suggéré quatre nominés potentiels: le paquet Emploi pour une reprise génératrice d'emplois en Europe, qui a pour but de doper l'emploi, d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et de renforcer la gouvernance de l'emploi et de l'économie; le paquet «Emploi des jeunes», notamment le programme «Garantie pour la jeunesse», qui a donné de bons résultats dans des pays comme l'Autriche et la Finlande; le Train de mesures sur les investissements sociaux qui doit contribuer à moderniser l'Etat-providence; ainsi qu'un passage des conclusions du Conseil européen de décembre 2012 dans lequel il est dit que l'Union économique et monétaire ainsi que l'Union européenne doivent avoir une dimension sociale, avec un dialogue social.
- 46.** Le Directeur général du BIT a mis l'accent sur la question de la cohérence, thème du débat du panel, en soulignant que l'importance du dialogue social et du partage des responsabilités a été évoquée à plusieurs reprises. La cohérence ne s'est pas toujours établie d'emblée, ni facilement, entre le FMI, l'OIT et la Commission européenne, mais un pas concret dans cette direction a été fait entre l'OIT et le FMI à l'occasion de la Conférence d'Oslo de 2010, et il faut poursuivre ces efforts. Il a indiqué au président de la CITUB que l'OIT entend instaurer un partenariat plus étroit avec la Commission européenne. La question de l'emploi, de la croissance et des droits n'est pas le domaine exclusif de l'OIT: de nombreux intervenants participent aux débats en la matière, notamment la Banque mondiale.
- 47.** Le président de la Fédération des syndicats indépendants de Russie a rappelé aux participants à la réunion que l'Europe dépasse les frontières de l'Union européenne et de la zone euro, et demande de quelle manière les membres du panel entendent évaluer la situation de l'«Europe» au sens large du terme.
- 48.** Le modérateur a demandé si les données macroéconomiques présentées par le FMI restaureront la confiance et l'optimisme dans la région.

49. Le Directeur général adjoint du FMI est convenu que l'ensemble de l'Europe est touchée et doit faire face aux problèmes de création d'emplois et de croissance, y compris les économies émergentes. Il a souligné l'importance de la cohésion, notant que les institutions ont des mandats différents, mais qu'elles partagent la même vision. Dans le cas de la Bulgarie, la stabilisation de la situation sur le plan macroéconomique est importante, mais un dialogue social renforcé sur les salaires et la croissance productive est nécessaire.
50. Le Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion a noté que, même s'il existe des similitudes avec la pérestroïka des années quatre-vingt, la différence cruciale est que les pays qui cherchent à adhérer à l'Union européenne souhaitent leur intégration pour bénéficier d'avantages économiques, sociaux et politiques.
51. Le vice-président exécutif de la SEV a souligné le fait que les objectifs stratégiques sont les mêmes, mais chaque pays et chaque marché est différent, ce qui aboutit à une confusion quant à des solutions horizontales. Les organisations internationales ont un rôle à jouer à cet égard, en diffusant les bonnes pratiques et les enseignements, pour que chaque pays puisse définir sa propre feuille de route.
52. Le président de la CITUB a insisté sur le fait que, pour instaurer un véritable dialogue social, il faut écouter la voix du peuple. Il a plaidé en faveur d'un ensemble de mesures qui seraient définies par l'OIT, le FMI et la Banque mondiale.

## Discussion du panel tripartite de haut niveau

### Croissance riche en emplois et emplois de qualité

53. Un deuxième panel de haut niveau a été organisé avec la participation de M. Sigbjørn Johnsen, ministre des Finances de la Norvège; M. Maxim Topilin, ministre du Travail et de la Protection sociale de la Fédération de Russie; M. Bolat Zhamishev, ministre des Finances du Kazakhstan; M<sup>me</sup> Joan Burton, ministre de la Protection sociale de l'Irlande; M<sup>me</sup> Renate Hornung-Draus, vice-présidente pour l'Europe de l'Organisation internationale des employeurs (OIE); M. Roar Flåthen, président de la Confédération des syndicats de Norvège (LO-Norvège). La Directrice générale adjointe pour les politiques du BIT a fait office de modératrice pour le panel organisé sur le thème *Croissance riche en emplois et emplois de qualité*.
54. Le ministre des Finances de la Norvège a insisté sur le fait que le capital humain est le principal atout de tous les pays, y compris ceux qui, comme la Norvège, disposent d'abondantes ressources naturelles. Eu égard à cette importance du capital humain, l'orateur a appelé l'attention sur la situation peu enviable des jeunes en Europe qui sont nombreux à avoir des doutes sur leur avenir et qui luttent pour accéder au marché du travail. Il ne saurait y avoir de solutions rapides aux défis de la reconstruction de l'après-crise et il est clair que, sans croissance économique, il n'y aura pas de reprise. Il a évoqué les leçons retenues de la sortie de la crise par la Norvège au début des années quatre-vingt-dix. L'«alternative solidarité» prévoyait une modération salariale pour les personnes occupant un emploi, une vaste réforme fiscale et une réforme du marché du travail en vue de le rendre plus accessible aux jeunes. Un des enseignements retenus est qu'un Etat-providence fort favorise la résistance aux chocs et est nécessaire pour soutenir un marché du travail plus souple; de fait, un Etat-providence qui fonctionne bien est une condition préalable à des marchés du travail durables, équitables et souples et constitue également un avantage compétitif sur le plan national. L'orateur a attiré l'attention sur l'importance des politiques actives du marché du travail pour augmenter l'efficacité de ceux-ci, notamment à l'intention des jeunes, et il a appelé à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de

compétences, estimant qu'il est possible de remédier à l'inadéquation des compétences, notamment en organisant de meilleurs programmes d'apprentissage.

- 55.** Le ministre du Travail et de la Protection sociale de la Fédération de Russie a évoqué les chiffres de l'emploi qui indiquent une situation relativement stable en Russie et qui contrastent avec la situation d'autres pays plus touchés par la crise. A l'heure actuelle, le taux de chômage est au plus bas, à environ 5 pour cent (10 pour cent pour les jeunes). Ces résultats ont pu être obtenus en combinant de nouveaux instruments prospectifs destinés à soutenir l'emploi, et en particulier l'emploi des jeunes, par exemple, les stages, les programmes d'apprentissage, les subventions et les aides au développement des PME. On a tout particulièrement veillé à assurer des emplois de qualité par des investissements dans l'enseignement et la formation professionnelle ainsi que dans l'enseignement supérieur. L'orateur a insisté sur la valeur des partenariats sociaux et souligné le rôle des employeurs dans l'octroi d'une formation professionnelle. Il a souligné que le ministère du Travail et de la Protection sociale collabore avec le ministère des Finances à l'élaboration de mesures destinées à promouvoir l'emploi et la mobilité des jeunes, et qu'un juste équilibre doit être trouvé entre les mesures actives et passives et le séquençage des programmes, y compris le calendrier de leur mise en œuvre et de leur suppression. Il a indiqué que les réformes des pensions et de la sécurité sociale font aussi l'objet d'un dialogue social en vue de trouver des niveaux de contribution et de prestations susceptibles de mener à la croissance dans l'équité.
- 56.** Le ministre des Finances du Kazakhstan a estimé que la crise ne devrait pas être combattue uniquement par des mesures d'assainissement budgétaire, mais aussi en explorant de vastes objectifs de développement. Bien que le Kazakhstan soit un pays producteur de pétrole et de gaz, les secteurs de la finance et de la construction, qui représentaient la moitié de la croissance économique, ont été touchés par la crise, ce qui a entraîné une forte augmentation du chômage. Face à cette situation, le programme pour l'emploi élaboré par le gouvernement consiste à combiner mesures d'assainissement budgétaire et allocations au développement d'infrastructures et de logements et à accroître les dépenses sociales afin d'atténuer les effets des destructions d'emplois en se penchant tout particulièrement sur la situation des travailleurs moins qualifiés. De plus, le programme stratégique pour l'industrie vise à diversifier l'économie et à créer des emplois permanents plutôt que des emplois temporaires. La création d'emplois de qualité dans des installations modernes a été encouragée par un meilleur environnement entrepreneurial, comme en atteste la progression du Kazakhstan dans les classements mondiaux des pays dotés d'un environnement favorable aux affaires. La fiscalité a été simplifiée, notamment en ce qui concerne les PME, mais la protection des travailleurs de ces entreprises doit encore être examinée de manière plus approfondie. La réforme du régime des pensions est un défi majeur, y compris la nécessité d'assurer un emploi aux femmes dont l'âge de départ à la retraite a été retardé de cinq ans pour l'aligner sur celui des hommes. L'orateur a décrit dans les grandes lignes plusieurs mesures destinées à répondre aux conditions d'emploi et sociales spécifiques des personnes des régions rurales, mesures particulièrement pertinentes dans un pays où la moitié de la population vit dans ces régions.
- 57.** La ministre de la Protection sociale de l'Irlande a expliqué que son gouvernement attache une grande importance à l'instauration d'un environnement favorable à une économie productive et compétitive, et y voit là un préalable essentiel à la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. Le «plan d'action pour l'emploi» consiste à adopter une approche sectorielle pour rétablir la compétitivité de l'Irlande sur la base des TIC, des services pharmaceutiques et médicaux et de l'économie verte en alignant les compétences sur les besoins des entreprises, en favorisant la création d'entreprises et en promouvant les petites et moyennes entreprises, en améliorant les infrastructures et en attirant les investissements étrangers directs. Un autre programme, intitulé «En route vers l'emploi», vise à améliorer l'employabilité des personnes, par un ensemble de mesures intégrées

d'incitation à l'emploi et de services d'aide sociale et de soutien des revenus grâce à des contrats sociaux individuels conditionnant les droits à prestations à une recherche d'emploi active. L'oratrice a également mis en relief le souci de répondre particulièrement aux besoins des ménages sans emploi pour limiter le chômage et les privations intergénérationnelles. La stratégie irlandaise est conforme au «paquet Emploi» de la Commission européenne en ce sens qu'elle est ancrée dans le dialogue social, condition essentielle à une légitimité des réformes et à une adhésion à celles-ci. Elle est aussi fondée sur des facteurs liés à la demande, y compris de meilleurs résultats macroéconomiques attendus dans toute la zone euro.

- 58.** La vice-présidente pour l'Europe de l'OIE a insisté sur le fait que le modèle social européen repose sur des économies dynamiques et en croissance. Elle a fait remarquer que l'Europe a perdu de sa compétitivité par rapport à d'autres régions du monde, avec de graves conséquences. Cette situation met le modèle social sous pression et rend plus urgente la nécessité que les gouvernements réforment le cadre réglementaire en le rendant plus favorable aux entreprises. Il n'y a pas de réponse politique unique à ce défi mais une nécessité de rompre le cercle vicieux de la hausse des coûts et de la baisse de la compétitivité. Elle a rappelé que la demande de main-d'œuvre est liée à la compétitivité des entreprises et que les pays qui ont su engager des réformes structurelles à temps sont ceux qui ont le mieux résisté à la crise. Tout en souscrivant sans réserve à la valeur et à l'importance du dialogue social, l'oratrice a averti que ce dernier n'est pas une panacée. Un dialogue social de qualité exige des partenaires sociaux forts et représentatifs qu'on ne trouve pas dans tous les pays touchés par la crise. L'oratrice a aussi déclaré qu'en période de crise les partenaires sociaux doivent parfois savoir dépasser leurs intérêts individuels au moment d'engager des négociations.
- 59.** Le président de la LO-Norvège a insisté sur l'importance des valeurs de l'OIT en tant que fondement d'un dialogue social sain et pour la création d'emplois durables en Europe. Il a vanté les mérites du modèle norvégien de relations professionnelles et souligné l'importance du travail décent assorti de pensions et de salaires décents. Il a attiré l'attention sur le défi de la lutte contre la crise de l'emploi des jeunes et estimé que, dans de nombreux pays, la reprise est encore lointaine. L'orateur a rappelé que les ressources naturelles sont loin d'être les seules sources de croissance en Norvège et s'est dit satisfait que les entreprises norvégiennes aient fixé des normes élevées sur le lieu de travail, à la fois en Norvège et dans les pays où elles opèrent. Un élément essentiel de la justice sociale est un régime fiscal juste et efficace, mais de nombreux pays d'Europe n'en sont pas dotés.
- 60.** La modératrice du panel a autorisé une personne de l'assistance à prendre la parole. Il s'agit du président de la Fédération des syndicats indépendants de Russie. L'orateur a rappelé aux participants que le titre de la réunion était «Croissance riche en emplois et justice sociale» et que la justice sociale a été négligée par les intervenants. Il a fait l'apologie des valeurs de l'OIT et défendu la négociation collective aux niveaux sectoriel et national. Pour lui, cette approche utilisée pour la fixation des salaires ne devrait pas être remplacée par des négociations au niveau de l'entreprise car ces dernières risquent de conduire à des résultats instables, injustes et précaires.
- 61.** Avant que la modératrice ne déclare les débats clos, le ministre des Finances de la Norvège est intervenu brièvement pour souligner l'importance de la confiance, d'un partage équitable des charges et d'une juste politique de répartition pour soutenir toutes les mesures de lutte contre les crises.

## Réunion informelle des ministres du Travail: Compte rendu

62. Les ministres du travail de la région se sont réunis pour une réunion ministérielle informelle, à laquelle participaient également les partenaires sociaux, pour débattre du thème *L'emploi des jeunes dans la crise*. Le modérateur de cette réunion était le président du Conseil d'administration, qui a fait un compte rendu en séance plénière à la réunion régionale, en résumant les principaux messages qui sont ressortis de ces débats calmes, francs et ouverts.
63. Lors de cette réunion ministérielle informelle, le Directeur général a rappelé les termes de la résolution intitulée «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action», adoptée par les mandants de l'OIT à la 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2012), et souligné la grande convergence de vues entre l'OIT, le groupe de travail du G20 sur l'emploi des jeunes et la présidence russe du G20, qui s'est engagée à chercher une solution à la crise de l'emploi des jeunes. Sur la base de la présentation faite par le Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion, l'accent a été mis sur plusieurs initiatives de l'UE visant à relever le défi de l'emploi des jeunes, y compris le «paquet Emploi jeunes» et la promotion de la mobilité des jeunes au sein de l'Europe. Les participants ont exprimé le souhait d'une collaboration accrue entre l'UE et l'OIT concernant ces mesures.
64. On sait l'importance des réformes structurelles, et l'austérité est reconnue; cependant, de nombreux intervenants ont lancé un appel pour que la priorité ne soit pas accordée uniquement à l'état de l'économie et des budgets nationaux, mais pour exiger aussi une meilleure synergie entre les politiques économiques et les politiques de l'emploi. De nombreux participants ont repris l'idée qu'il convient d'œuvrer davantage en faveur des jeunes qui quittent l'école prématurément et qui se retrouvent souvent en marge de la société.
65. La promotion de l'éducation, de la formation et des compétences des jeunes est considérée comme déterminante, et les systèmes d'apprentissage mixtes ont donné d'excellents résultats dans de nombreux pays. Il est reconnu que trouver un premier emploi relève du parcours du combattant pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. De nombreux intervenants ont souligné les déficits et les inadéquations de compétences ainsi que le manque d'orientation professionnelle pour les jeunes.
66. En ce qui concerne le rôle de l'OIT, l'appel à l'action lancé en 2012 a été un thème récurrent dans les débats de cette réunion ministérielle informelle, qui a offert une bonne occasion de rassembler des données d'expérience, d'en analyser la pertinence et le rapport coût-efficacité, et de les échanger. Plusieurs pays ont demandé à l'OIT d'organiser des ateliers d'experts tripartites en vue de mettre en commun les bonnes pratiques.
67. Le Directeur général a souligné trois messages importants: soutien unanime visant à encourager l'OIT à œuvrer en tant que plate-forme de recherche, de soutien et de conseil, qui soit à même de compiler les résultats analytiques et les bonnes pratiques et de diffuser l'information aux gouvernements et aux partenaires sociaux; confirmation du caractère indispensable du dialogue social; et nécessité d'être attentif à la qualité des programmes et des emplois proposés aux jeunes.

## Discussion générale

68. La ministre du Travail de la Belgique a souligné l'importance des plans de relance en faveur de l'emploi, de l'investissement social en tant que source de croissance, et du

recours au dialogue social pour renforcer l'efficacité des politiques. La crise de l'emploi des jeunes exige une stratégie globale visant à mettre en place des partenariats à tous les niveaux, y compris des investissements dans une éducation et une formation durables et de qualité, des systèmes d'éducation et d'apprentissage mixtes, et une approche positive de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP). L'intervenante a évoqué le problème que pose le maintien dans l'emploi des travailleurs âgés de plus de 55 ans. Le partenariat entre l'OIT et d'autres organisations internationales est nécessaire et ne fait qu'obéir aux normes internationales du travail.

- 69.** La ministre adjointe du Travail de la Serbie a attiré l'attention sur la détérioration de la situation du marché du travail pour tous les groupes d'âges dans la région. L'accent a été mis sur la stratégie Europe 2020, le projet «Jeunesse en mouvement», le programme de garantie pour les jeunes ainsi que la stratégie «Europe du Sud-Est 2020», en tant que mesures stratégiques visant à atténuer la crise de l'emploi. Entre autres défis que représente l'emploi des jeunes en Serbie, on relève l'inadéquation des compétences, le manque ou l'absence de qualifications d'une grande proportion de jeunes, des taux d'abandon scolaire élevés, l'absence de postes vacants, et un pourcentage élevé de jeunes travaillant dans l'économie informelle. Les pouvoirs publics doivent élaborer et mettre en œuvre des mesures spécifiques axées sur le renforcement de l'employabilité des jeunes et la création de possibilités d'emploi. La stratégie nationale de l'emploi (2011-2020) envisage des politiques du marché du travail actives et ciblées visant à faciliter le passage de l'école à la vie active.
- 70.** Un délégué employeur de l'Espagne a indiqué que des solutions concrètes existent dans les réformes structurelles, qui devraient mettre l'accent sur la fourniture d'une sécurité sociale plus efficace, une administration publique plus performante, la garantie d'une meilleure flexibilité de l'emploi, la promotion de l'éducation et l'analyse des réformes du marché du travail. Il convient d'adopter des mesures visant à promouvoir la consommation et l'investissement, qui sont des éléments clés de la reprise de la croissance. Les directives, lois, réglementations et autres dispositions en vigueur aux niveaux européen, national, régional et local créent des obstacles abusifs au fonctionnement efficace des entreprises et entraînent des coûts superflus, dissuadant la création d'emplois. L'intervenant a contesté le bien-fondé du rapport portant sur la question d'une plus grande flexibilité du marché de l'emploi.
- 71.** Le vice-ministre du Travail et de la Protection sociale du Bélarus a souligné la nécessité d'une croissance équilibrée qui tienne compte des politiques économiques, de la discipline financière, des garanties sociales, et d'un niveau minimal de protection, et rappelé l'intérêt de l'Agenda du travail décent de l'OIT à cet égard. Les priorités dont il faut tenir compte dans la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent sont la promotion des technologies nouvelles, l'innovation, l'élaboration de mesures gouvernementales efficaces destinées à promouvoir les activités industrielles, l'entrepreneuriat et l'investissement dans la sécurité et la santé au travail.
- 72.** Un délégué travailleur de la Pologne a souligné la nécessité de déceler les origines de la crise actuelle. Il a approuvé le rapport du Directeur général sur les effets négatifs des politiques d'austérité, dans lesquelles la priorité des politiques budgétaires est axée principalement sur la composante «demande» du marché. Il a reconnu l'utilité des normes internationales du travail en tant qu'orientation normative pour la cohérence des politiques et préconisé une ratification plus large, une mise en œuvre effective et le respect intégral de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. La réglementation juridique de l'UE devrait se conformer aux normes internationales du travail. Il convient de limiter de toute urgence la généralisation des formes atypiques d'emploi.



73. Un représentant du gouvernement de la Suisse a fait part de l'expérience de son pays, dont la situation est restée relativement stable durant la crise, ce qui s'explique entre autres par des politiques macroéconomiques rationnelles; un cadre budgétaire sain prévoyant des investissements dans l'éducation, l'enseignement et la formation professionnelle, et la formation tout au long de la vie, aux fins de soutenir la croissance, l'employabilité, la productivité et l'adaptabilité au changement; la promotion du dialogue social; et la promotion de l'investissement dans un système complet de sécurité sociale. Le rôle de l'OIT en Europe consiste à soutenir le dialogue social en vue de rétablir la confiance.
74. Un délégué travailleur de l'Ukraine a signalé plusieurs initiatives menées dans son pays: un programme d'Etat (2013-14) destiné à promouvoir l'industrialisation moderne; la promotion de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée par l'OIT en 2008, et le projet d'une réforme salariale d'ici à 2020; un programme de sécurité et de santé au travail pour la période 2014-2018; un programme visant à créer des emplois pour 21,5 millions de travailleurs; des avantages offerts aux employeurs qui créent de nouveaux emplois et offrent des salaires supérieurs au salaire minimum; et un accord avec l'UE pour une zone de libre-échange.
75. Une déléguée employeuse des Pays-Bas a indiqué que le rapport du Directeur général est peu favorable aux politiques de l'UE sur le rééquilibrage budgétaire, bien qu'elles soient essentielles pour créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. La demande de l'OIT visant à différer ces politiques n'est pas la bonne approche à moyen et long termes. L'intervenante a soutenu l'appel du Directeur général en faveur du dialogue social, qui exige une approche constructive de la part des partenaires sociaux. Elle a fait observer que les Pays-Bas ont entrepris de rééquilibrer l'approche de flexisécurité suivie dans les années quatre-vingt-dix, afin de refléter les réalités nouvelles du monde du travail. Elle a demandé au Directeur général de revoir sa position critique à l'égard des formes de contrats flexibles; de la modération salariale, qui a une incidence sur la compétitivité des entreprises; et de l'âge de la retraite, compte tenu de l'évolution démographique et de l'impact sur la protection sociale.
76. Un délégué travailleur du Portugal a mis en évidence trois points: les interventions de la troïka sont disproportionnées et mènent à un échec de la négociation collective; le traité sur le fonctionnement de l'UE, article 9, encourage l'emploi, la protection sociale, l'intégration sociale, l'éducation et la santé, alors que les résultats des interventions de la troïka ne vont pas dans ce sens; la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable ne sauraient être mises en cause pour les besoins de la compétitivité.
77. Un délégué employeur de la Suisse a proposé que l'OIT soutienne davantage les réformes dans la région en encourageant les débats sur la crise, en recueillant les enseignements à en tirer, et en menant des analyses fondées sur des données factuelles. Il a demandé à l'OIT de revoir sa position sur la flexisécurité pour qu'elle puisse recouvrer sa crédibilité.
78. S'exprimant au nom de l'UE et de ses Etats membres, une représentante du gouvernement de l'Irlande a salué les actions menées par l'OIT tant en termes de principes et droits fondamentaux au travail que pour aider les mandants à élaborer des plans d'action nationaux. L'UE se félicite des travaux menés par le Bureau dans plusieurs autres domaines: actions visant à élaborer des cadres nationaux et locaux pour l'emploi ainsi que des systèmes d'information sur le marché du travail qui soient fiables; soutien destiné à améliorer la gouvernance du marché du travail et à renforcer le dialogue social; projets et conseils en vue de l'élaboration de politiques de non-discrimination et d'égalité entre les sexes; assistance technique visant à améliorer les cadres de sécurité et de santé au travail; renforcement des capacités institutionnelles des partenaires sociaux, des administrations du travail et des institutions de sécurité sociale, en vue de concevoir et de mettre en œuvre des

politiques appropriées en matière de travail décent en période de difficultés économiques et sociales accrues. L'UE encourage l'OIT à assurer le suivi de ces actions et à allouer les ressources appropriées pour les mener à bien. L'intervenante a attiré l'attention sur les nouvelles initiatives de l'UE destinées à améliorer la gouvernance économique et à ajouter une dimension sociale à l'Union économique et monétaire. Au niveau multilatéral, l'OIT devrait poursuivre ses contributions au G20 et établir des partenariats efficaces avec les organisations internationales pour garantir la cohérence des politiques.

- 79.** La représentante de la Confédération internationale des agences d'emploi privées (CIETT) a explicité la différence entre le travail informel, qui est illégal, et d'autres formes de d'emploi non traditionnelles. Les agences privées contribuent à la croissance et à la justice sociale lorsqu'elles sont bien réglementées. La directive 2008/104/CE relative au travail intérimaire constitue un bon exemple de réglementation appropriée. L'intervenante a souligné l'importance de la promotion de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, afin d'obtenir de nouvelles ratifications et a appuyé l'initiative PARES (Partenariats entre les services de l'emploi) de la Commission européenne. Ses recommandations en vue de permettre aux services d'emploi privés de créer des emplois, de restaurer la croissance économique et de promouvoir la justice sociale ciblent les questions suivantes: réglementations équilibrées, fondées sur le concept de flexisécurité; nécessité de mieux faire respecter les réglementations du marché du travail; participation active des partenaires sociaux; et modernisation des régimes de sécurité sociale, compte tenu des formes d'emploi non traditionnelles.

## **Elaborer des politiques pour une croissance riche en emplois**

- 80.** La réunion s'est divisée en deux panels thématiques parallèles, le premier étant consacré au thème suivant *Elaborer des politiques pour une croissance riche en emplois*. Ce panel était composé de M. Morten Petter Johansen, ministre des Finances, Norvège; de M<sup>me</sup> Liga Mengelone, directrice générale, Confédération des employeurs, Lettonie; et de M. Rudy de Leeuw, président, Fédération générale du travail, Belgique. La directrice du bureau de l'OIT à Ankara a joué le rôle de modératrice.
- 81.** Un représentant du BIT a mis en lumière trois éléments clés qui figurent dans le premier chapitre du rapport du Directeur général: la nécessité, premièrement, de concilier les objectifs macroéconomiques et les objectifs de l'emploi, deuxièmement, d'engager des réformes structurelles qui déboucheront sur une reprise créatrice d'emplois et, troisièmement, d'assurer la cohérence des politiques et de reconnaître l'importance du dialogue social pour réaliser les réformes.
- 82.** Le représentant du gouvernement de la Norvège a rappelé les principaux objectifs du cadre économique stratégique de son pays, à savoir un haut niveau d'emploi, le développement durable et la répartition équitable des revenus grâce à des régimes de protection sociale qui fonctionnent bien. La bonne performance économique de la Norvège repose sur deux éléments: un contexte favorable et de bonnes politiques. L'économie, axée sur les exportations, a en effet la chance de bénéficier de la forte croissance en Chine et dans d'autres économies émergentes ainsi que des cours élevés du pétrole, mais elle s'appuie aussi sur des politiques macroéconomiques adaptées et sur un Etat-providence efficace, grâce notamment au dialogue social. La combinaison d'un marché du travail souple avec une assurance universelle de revenu et des politiques actives du marché du travail facilite les ajustements nécessaires, lesquels ont des effets positifs sur l'emploi.
- 83.** La représentante des employeurs a déclaré que les entreprises ont besoin de conditions structurelles propices pour être en mesure de créer des emplois et de la croissance. Cela

suppose des infrastructures appropriées, des marchés ouverts, des politiques publiques durables et une main-d'œuvre bien formée. L'intervenante a informé les participants de l'expérience récente de la Lettonie, dont le processus d'ajustement comporte différents aspects: introduction de dispositions en matière de flexisécurité, développement des compétences, éducation et formation, modernisation des services publics, fourniture de prestations de sécurité sociale en faveur de l'employabilité, allègement du fardeau administratif des entreprises. Grâce à son système stable et structuré de dialogue social, la Lettonie a pu engager sans délai ces réformes qui aident le pays à se remettre rapidement de la crise. L'oratrice a précisé cependant que d'autres mesures devront être prises pour résorber le chômage des jeunes, encore élevé, la montée de la pauvreté et l'émigration persistante vers d'autres pays européens.

- 84.** Le représentant des travailleurs de la Belgique a souligné que «la richesse du monde est créée par les travailleurs». Il a ajouté que les politiques d'austérité menées en Europe portent atteinte aux droits sociaux et ne favorisent pas la croissance économique, créant le risque d'alimenter l'agitation sociale. Il s'est par ailleurs déclaré convaincu que la modération salariale est un leurre car elle provoque une spirale déflationniste qui nuit à la demande globale en Europe. Les réformes structurelles devraient au contraire viser à renforcer la demande globale de différentes façons: augmentation des investissements publics, réforme fiscale favorable aux salariés et relance budgétaire financée par l'élargissement de l'assiette fiscale. L'orateur a aussi insisté sur la nécessité de mettre le secteur financier au service de l'économie réelle.
- 85.** Plusieurs intervenants ont souligné qu'il est important de bien concevoir les réformes pour qu'elles aboutissent. Un représentant du gouvernement des Pays-Bas a déclaré que le dialogue social est impératif pour modifier les paramètres du régime public de protection sociale, par exemple la durée des indemnités de chômage. Un représentant du gouvernement de l'Autriche a mis l'accent sur la nécessité d'assurer la cohérence des politiques pour modifier la réglementation du marché du travail. Un représentant du gouvernement de l'Irlande a affirmé que le succès de la réforme repose de façon cruciale sur la reprise rapide de l'emploi, et donné en exemple son pays où la souplesse du marché du travail a contribué à une prompt relance dans un contexte d'ajustement budgétaire pourtant ambitieux. Le représentant du gouvernement de la Belgique s'est demandé si l'on en sait assez pour formuler des recommandations concrètes en matière de réforme. Le représentant du BIT a répondu que des informations détaillées sont disponibles dans plusieurs domaines pour aider les gouvernements à réformer utilement leurs politiques actives du marché du travail, notamment pour ce qui est des effectifs des services publics de l'emploi. Les mesures doivent être adaptées à chaque pays pour garantir que les outils sont utilisés à bon escient. L'orateur ajoute que, comme le montre l'expérience, dans un contexte de ralentissement prolongé, les mesures temporaires ne sont pas forcément suffisantes et doivent être complétées par des réformes structurelles.
- 86.** Un représentant du gouvernement de l'Autriche a demandé si la tendance constatée à mener la négociation collective au niveau de l'entreprise règle bien la question des différences de compétitivité en Europe. Il a demandé au Bureau d'approfondir les travaux dans ce domaine afin d'actualiser les informations sur l'importance d'accords centralisés pour une croissance accélérée de la productivité et une évolution salariale en phase avec les conditions macroéconomiques. Une représentante des travailleurs de Lettonie demande comment l'intervention du gouvernement peut contribuer à porter la négociation collective au niveau sectoriel ou au niveau national. La représentante des employeurs de Lettonie répond que, dans son pays, les conventions collectives sont établies au niveau le plus approprié, selon qu'il s'agit de questions qui concernent le secteur ou qui sont propres à l'entreprise.

87. La modératrice, en conclusion, déclare que tant les politiques qui agissent sur l'offre que celles qui agissent sur la demande sont importantes pour obtenir une croissance riche en emplois. Il s'agit de définir non seulement le contenu des mesures d'ajustement budgétaire, mais aussi leur rythme; il faut prévoir à la fois des mesures de soutien aux salaires et des mesures fiscales. L'intervenante déclare que la cohérence des politiques doit s'appliquer entre ministères et entre organisations internationales.

### **Pour des emplois de qualité: négociation collective et dialogue social effectifs**

88. Le deuxième panel thématique, intitulé *Pour des emplois de qualité: négociation collective et dialogue social effectifs*, a réuni M<sup>me</sup> Rosanna Margiotta (ministère du Travail, de la Santé et des Politiques sociales, Italie), M. Emmanuel Julien (directeur adjoint, Direction des relations sociales, MEDEF, France), M<sup>me</sup> Zoe Tzotze-Lanara, (secrétaire des relations internationales, Confédération générale du Travail, Grèce), M<sup>me</sup> Barbara Gerstenberger (coordinatrice au niveau de la direction, Eurofound). Le directeur du Bureau de l'OIT à Paris a fait office de modérateur.
89. Un expert du BIT a noté que l'OIT et l'UE considèrent toutes deux que des emplois de qualité constituent le préalable indispensable d'une croissance économique durable et du développement social. Or plusieurs tendances liées à la crise actuelle constituent une menace pour l'objectif de qualité de l'emploi: la progression de l'emploi atypique, la baisse des salaires réels, désormais déconnectés de la productivité, l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres, la dégradation des conditions de travail et le démantèlement des institutions du dialogue social et de la négociation collective. L'OIT préconise d'engager au plus vite des réformes pour améliorer la qualité des emplois à l'aide du dialogue social.
90. La participante gouvernementale a déclaré que le rapport donne une image exagérément négative de la situation du dialogue social, en particulier en ce qui concerne les pays d'Europe du Sud. D'importantes réformes ont été adoptées grâce au dialogue social; en Italie, des accords bipartites ont été conclus en 2011 et 2012 sur diverses questions, notamment la productivité et la formation professionnelle, mais pas sur la réforme des retraites. Le gouvernement italien a adopté des politiques du marché du travail et réformé les services d'inspection du travail dans le but de réduire la segmentation du marché du travail.
91. Le participant employeur a énoncé les principaux objectifs de l'accord bipartite conclu en France en janvier 2013, actuellement examiné par le Parlement. Cet accord vise à faciliter le recrutement tout en protégeant les travailleurs. Dans un contexte de chômage élevé, la question de l'emploi est primordiale et prime sur celle de la qualité des emplois. Le dialogue social et la coopération entre les acteurs sont essentiels pour relever le défi du marché du travail. L'Etat doit respecter l'autonomie des partenaires sociaux et l'OIT doit s'attacher à renforcer leurs capacités.
92. La participante travailleuse a déclaré que le dialogue social et la négociation collective ont été mis à rude épreuve dans son pays. Le gouvernement et la troïka ont empêché les partenaires sociaux de négocier en toute autonomie la question du salaire minimum, lequel, sur décision unilatérale, a été amputé de 22 pour cent (32 pour cent pour les travailleurs de moins de 25 ans). Le rapport rend correctement compte de la détérioration du dialogue social survenue comme conséquence de la crise. La décentralisation à marche forcée de la négociation collective promue par la Commission européenne enfreint le traité de l'UE.

93. La représentante d'Eurofound a axé son intervention sur les questions de la qualité des emplois en Europe, des mutations de l'emploi sur les marchés du travail européens et de l'évolution survenue dans le domaine de la fixation des salaires en Europe. Vingt pour cent des travailleurs en Europe occupent des emplois de médiocre qualité, emplois que l'on recense principalement dans les petites entreprises et dans le secteur privé. La récession a entraîné une polarisation des marchés du travail, perceptible au niveau de la structure des salaires. La crise a accéléré la tendance à la décentralisation de la négociation collective. Le dialogue social tripartite débouche sur des solutions plus innovantes que la négociation au niveau de l'entreprise.
94. Un représentant du gouvernement de la Grèce a fait observer que les emplois hautement rémunérés nécessitent des activités de recyclage et des investissements dans le capital humain. Une représentante du gouvernement de l'Autriche a indiqué que, dans son pays, les employeurs qui ne souhaitent pas embaucher davantage ont largement recours aux heures supplémentaires. Elle a invité instamment l'OIT à adopter une approche plus souple en ce qui concerne l'inspection du travail.
95. Un représentant du gouvernement de l'Irlande, s'exprimant au nom de l'UE, a complimenté l'OIT pour le travail qu'elle accomplit dans la région. Le dialogue social et la négociation collective fonctionnent encore de manière satisfaisante en Irlande et ont notamment permis en 2010 la conclusion d'une convention collective dans le secteur public.
96. Un délégué travailleur du Portugal a rappelé qu'il existe un lien entre la mauvaise qualité des emplois et la précarité. Un délégué travailleur de la Suisse a indiqué que les activités antisyndicales portent préjudice au partenariat social et qu'il importe que les syndicats soient protégés par la législation et par les conventions de l'OIT. Un représentant travailleur de l'Italie a fait observer que la mise en œuvre du dialogue social est devenue plus difficile au niveau national. L'OIT pourrait jouer un rôle majeur à cet égard.
97. Un délégué employeur de la Belgique a souligné que le débat sur le travail atypique n'a plus de sens, dans la mesure où des notions telles que l'emploi à vie n'ont plus cours. Il conviendrait de mettre l'accent sur le développement des compétences, afin de favoriser la mobilité professionnelle et de promouvoir l'esprit d'entreprise. Un délégué employeur du Danemark a émis l'hypothèse que le dialogue social et les concessions accordées avant la crise pourraient être en partie responsables du problème rencontré par la Grèce, ce que la participante travailleuse de la Grèce a contesté.
98. Une représentante du gouvernement de la Norvège a rappelé l'importance du dialogue social institutionnalisé dans son pays et l'utilité de cet outil lorsqu'il s'agit d'améliorer la qualité des emplois. La représentante du gouvernement de la Suède a déclaré qu'une place plus importante aurait dû être accordée dans le rapport aux questions d'égalité entre hommes et femmes. L'OIT devra privilégier ces questions à l'avenir.
99. Intervenant à propos des questions soulevées, le participant employeur a déclaré qu'il n'appartient pas à l'OIT de proposer un nouveau modèle social, et que le rôle de l'Organisation est d'aider les pays à élaborer leurs propres politiques et de promouvoir la coopération entre eux. L'expert du BIT a souligné l'importance de la flexibilité interne en Autriche pendant la crise, flexibilité qui est passée notamment par l'ajustement de la durée du travail. La crise a mis en évidence le fait que le marché du travail est à deux vitesses, les travailleurs temporaires étant les premiers à être licenciés. Le BIT va continuer de renforcer les capacités des partenaires sociaux dans la région et proposera à cet effet un cadre plus cohérent et plus équilibré. Si l'Organisation plaide activement en faveur de l'établissement de relations professionnelles satisfaisantes et de la mise en place d'institutions du marché du travail appropriées, elle ne fait pas à proprement parler de

travail de promotion. La participante gouvernementale a rappelé que les hommes et les femmes ont été également touchés par la crise. Trop poussée, la flexibilité pourrait avoir des conséquences négatives.

100. Le modérateur a conclu que le dialogue social devrait jouer un rôle clé, un rôle non limité au règlement des conflits et se prolongeant au cœur même de l'élaboration des politiques.

### **S'attaquer à la crise de l'emploi des jeunes et relever les défis d'une société vieillissante**

101. Le troisième panel thématique, intitulé *S'attaquer à la crise de l'emploi des jeunes et relever les défis d'une société vieillissante*, a réuni M. Johannes Schweighofer, chef de la Division de la politique internationale du marché du travail, ministère fédéral du Travail, des Affaires sociales et de la Protection des consommateurs, Autriche; M. Brendan McGinty, directeur du Service des relations professionnelles et des ressources humaines, Confédération irlandaise des entreprises et des employeurs; M<sup>me</sup> Marija Hanževački, secrétaire générale des Syndicats indépendants de Croatie, et M<sup>me</sup> Pervenche Berès, présidente de la Commission de l'emploi et des affaires sociales, Groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen. La directrice du Bureau de l'OIT à Moscou faisait office de modératrice.
102. L'experte du BIT a présenté le sujet en soulignant que les jeunes portent une part disproportionnée du fardeau de la crise économique actuelle. Des trois groupes d'âge, c'est celui des jeunes qui a vu son taux de chômage s'accroître le plus, et un tiers des jeunes chômeurs sont sans emploi depuis plus de douze mois. En outre, le nombre de jeunes qui ne sont ni pourvus d'un emploi, ni étudiants, ni en formation a fortement augmenté, et les jeunes sont surreprésentés dans l'emploi temporaire et à temps partiel subi ainsi que dans l'emploi informel. Cette situation a de toute évidence des effets dévastateurs sur le plan économique et, si l'on ne s'attaque pas au problème de toute urgence et avec détermination, le spectre de la génération perdue risque de se transformer très vite en réalité. C'est pour cette raison qu'a été adopté en 2012 l'Appel à l'action du BIT, qui contient des principes directeurs et toute une série de mesures dont les mandants peuvent s'inspirer pour élaborer au niveau national des stratégies et des mesures visant à favoriser l'emploi des jeunes. Sur la base d'un vaste examen des politiques par pays, cet appel propose une approche pluridimensionnelle tenant compte de la diversité des situations nationales. Il prévoit cinq domaines d'action en faveur des jeunes: des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi, la protection des droits au travail, des mesures en faveur de l'enseignement et de la formation, des politiques du marché du travail ciblées et la promotion de l'entrepreneuriat.
103. L'experte du BIT a également souligné les problèmes démographiques auxquels la région est confrontée et qui ont des effets négatifs sur les marchés du travail et sur les systèmes de protection sociale. Les conséquences du vieillissement sur l'économie et la société, ainsi que les politiques de promotion de l'emploi des travailleurs âgés, seront examinées à la 102<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail en juin 2013. A cet égard, l'experte du BIT a insisté sur la nécessité d'adopter une approche intergénérationnelle, intégrée et basée sur le cycle de vie qui permette de promouvoir simultanément l'emploi des jeunes et celui des travailleurs âgés, de combiner des politiques de l'emploi et de la protection sociale efficaces et de traiter la question du vieillissement sur tout le cycle de vie active. Promouvoir un plein emploi productif tout au long de la vie est le meilleur moyen de faire face aux pénuries de compétences, de réduire les taux de dépendance et de garantir des régimes de retraite équitables.

- 104.** Le participant gouvernemental a commencé par suggérer une méthode différente pour mesurer le chômage des jeunes (par exemple, en se fondant sur le taux de NEET, c'est-à-dire la proportion de jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent ni études ni formation) afin de le refléter les choix éducatifs. Le faible taux de chômage des jeunes en Autriche tient de façon générale à un marché du travail en bonne santé, mais également aux politiques efficaces menées par ce pays en faveur de l'emploi des jeunes, notamment sous la forme d'un système d'apprentissage, ainsi qu'à la ferme détermination affichée par le gouvernement dans ce domaine, quelle que soit son appartenance politique. Toutefois, les employeurs semblent trouver moins d'intérêt à proposer des places d'apprentissage et le taux d'abandon en cours de formation est élevé. Les jeunes travailleurs et les travailleurs plus âgés ne rivalisent pas pour trouver un emploi en Autriche, contrairement à ce qui peut se produire dans d'autres pays.
- 105.** Le participant employeur a souligné qu'il faut que l'éducation et la formation des jeunes soient en phase avec les compétences demandées, et que l'on peut y parvenir grâce à une collaboration étroite entre le monde de l'entreprise et les établissements d'enseignement. Il a accueilli avec satisfaction la récente refonte des institutions du marché du travail et a mentionné quelques initiatives importantes lancées par le service d'emploi national, comme les passerelles vers un programme pour l'emploi. Il s'est dit favorable aux formes d'emploi atypiques en ce qu'elles peuvent servir de tremplin vers l'obtention de contrats de durée indéterminée.
- 106.** La participante travailleuse a insisté sur les séquelles à long terme qu'entraîne un chômage élevé et prolongé pour la carrière professionnelle future des jeunes, leur niveau de revenu et leur retraite, mais elle a aussi appelé l'attention sur la précarité croissante des emplois offerts aux jeunes. Ceux-ci ont souvent un niveau d'études élevé, alors que les emplois disponibles exigent peu de qualifications. Cette situation les contraint à quitter leur pays, ce qui entraîne non seulement une «fuite des cerveaux» mais aussi une «perte de cerveaux» du fait qu'ils occupent des emplois sous-qualifiés. Il est urgent d'agir pour recentrer les politiques de l'emploi vers la création d'emplois de qualité et, parallèlement, de consacrer davantage de dépenses à des politiques efficaces du marché du travail définies dans le cadre du dialogue social.
- 107.** La participante représentant le Parlement européen a évoqué le rôle important que celui-ci a joué dans l'adoption de l'Initiative pour l'emploi des jeunes par l'Union européenne. Les garanties données aux jeunes peuvent porter leurs fruits pour autant que les partenaires sociaux soient étroitement associés à leur mise en application et que des fonds suffisants soient mobilisés et utilisés de façon à offrir aux jeunes des formations adaptées et des emplois décents. La promotion simultanée de l'emploi des jeunes et de l'emploi des travailleurs âgés est importante pour la viabilité des systèmes de retraite.
- 108.** Dans le débat qui a suivi, plusieurs délégués travailleurs ont insisté sur les investissements insuffisants qui sont consentis par les employeurs dans des formations qualifiantes pour la jeunesse. Les jeunes qui occupent des emplois faiblement rémunérés ne sont pas en mesure de financer eux-mêmes leur formation et se retrouvent pris au piège de ce type d'emploi. Les employeurs ont fait valoir qu'un emploi de qualité médiocre est préférable au chômage. Les travailleurs ont également remis en question la promotion de l'emploi indépendant qui, dans de nombreux pays, n'a rien d'une activité indépendante. Les employeurs et les travailleurs sont convenus qu'il faut mettre fin à ces pratiques et que l'entrepreneuriat des jeunes doit être néanmoins encouragé par des dispositifs bien conçus.
- 109.** Plusieurs représentants gouvernementaux, notamment de l'Espagne et de la Turquie, ont brièvement présenté les programmes pour l'emploi des jeunes qui ont récemment été mis en place dans leur pays. Ces programmes favorisent l'employabilité des jeunes et leur insertion sur le marché du travail, l'accent étant mis en particulier sur les jeunes

défavorisés et sur la promotion de l'esprit d'entreprise. Ils ont été mis au point dans le cadre du dialogue social et avec la participation des jeunes. Enfin, tous les participants ont souligné à cet égard que l'OIT a un rôle important à jouer en ce qui concerne l'approfondissement et la diffusion des connaissances, la mise en commun des données d'expérience et des bonnes pratiques ainsi que le suivi et l'évaluation des programmes pour l'emploi des jeunes.

## **Promouvoir les normes internationales du travail et la cohérence des politiques en Europe et en Asie centrale**

- 110.** Le quatrième panel thématique avait pour sujet *Promouvoir les normes internationales du travail et la cohérence des politiques en Europe et en Asie centrale*. Il se composait comme suit: M. Pierre-Paul Maeter, directeur, Service public fédéral, Emploi, travail et concertation sociale; M. Peter Clever, membre du comité de direction de la Confédération des associations des employeurs d'Allemagne; M. Yves Veyrier, secrétaire confédéral, Service international et Europe, CGT-FO; et M. Georg Fischer, directeur, Analyses, évaluations et relations extérieures, Direction générale Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne. La directrice du Bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale jouait le rôle de modératrice. Sont résumées ci-après certaines questions soulevées pendant la discussion qui ouvrent des pistes pour les futurs travaux des mandants de l'OIT, du Bureau et des partenaires multilatéraux de l'Organisation.
- 111.** La discussion a porté dans une large mesure sur la manière dont les normes internationales du travail de l'OIT pourraient être utilisées pour renforcer la cohérence des politiques concernant l'emploi, la justice sociale, les entreprises durables, la reprise économique et la coordination internationale et pour éviter une spirale récessive. L'accent a été mis sur les principes et droits fondamentaux, considérés comme essentiels pour le dialogue social et sources de stratégies équilibrées et, dans certains cas, innovantes. Pour un participant, ils étaient même un élément structurel indispensable aux économies ouvertes. Toutefois, il a été également reconnu que, au-delà de ces principes et droits fondamentaux, c'étaient les normes internationales du travail dans leur ensemble qui devaient être prises en considération dans la situation actuelle de l'Europe et de l'Asie centrale, comme cela était souligné dans le Pacte mondial pour l'emploi de 2009.
- 112.** Le deuxième grand sujet sur lequel a porté la discussion était l'importance du dialogue social fondé sur le respect de la liberté syndicale. La discussion tripartite et la négociation collective sont considérées comme des outils indispensables pour établir un consensus dans l'ensemble de la société et dans le monde du travail, et elles revêtent une importance particulière en période de crise lorsque des choix difficiles s'imposent. Qu'un accord ne soit pas toujours possible est également un fait incontestable.
- 113.** Le tandem dialogue social/système de protection sociale qui caractérise le mode de fonctionnement de nombreux pays européens a permis d'atténuer les effets de la crise mais l'inquiétude grandit face à l'érosion de l'efficacité de ces stabilisateurs économiques et sociaux en particulier dans certains pays en grande difficulté. Dans de nombreux pays, la crise a également révélé la nécessité de réformes structurelles pour assurer la viabilité financière des systèmes de sécurité sociale et la plus grande flexibilité des marchés du travail. Les informations disponibles montrent que les pays qui avaient mis en place des réformes structurelles *avant* la crise sont mieux parvenus que les autres à limiter les effets négatifs de la crise.
- 114.** Des échanges nourris ont eu lieu sur le point de savoir s'il serait possible de mettre au point des indicateurs d'alerte précoce en cas de risques de troubles sociaux et économiques



imminents, qui permettraient d'anticiper ces risques et de prévoir des mesures en conséquence, notamment à travers le dialogue social.

- 115.** Les organes de contrôle de l'OIT surveillent étroitement l'application des conventions ratifiées et sont préoccupés par l'affaiblissement des mécanismes de négociation collective, comme en Grèce. Une discussion a eu lieu sur la question de savoir jusqu'à quel point ce type d'action était acceptable dans une situation de crise économique. Le panel a rappelé que la position traditionnelle des organes de contrôle de l'OIT recommande de promouvoir et renforcer le cadre institutionnel pour la négociation collective et le dialogue social afin d'élaborer une vision globale commune des relations professionnelles, en pleine conformité avec les principes établis concernant la liberté syndicale et la reconnaissance effective de la négociation collective ainsi qu'avec les conventions pertinentes de l'OIT, et que les voies possibles pour un engagement constructif ne peuvent que s'inscrire dans des mécanismes adéquats développés dans le cadre du système de négociation collective pour faire face aux situations économiques exceptionnelles. Il a été noté que les gouvernements devaient accorder toute l'attention voulue aux conclusions des organes de contrôle et convenir que leurs partenaires internationaux ne devaient pas préconiser de mesures susceptibles de conduire à la non-application de conventions ratifiées.
- 116.** La grande cohérence entre les textes constitutionnels de base de l'UE, du Conseil de l'Europe et de l'OIT a été soulignée. L'OIT a étroitement collaboré à la construction du modèle social européen. Le taux de ratification était très élevé dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale, pas seulement pour les conventions fondamentales, mais aussi pour l'ensemble des normes plus récentes. La discussion engagée au sein de l'UE sur les moyens d'intégrer le dialogue social et les normes du travail au nouveau mécanisme de coordination des politiques économiques européennes a été soulignée comme indispensable. L'OIT doit être invitée à soutenir ce processus et y contribuer activement en donnant des avis.
- 117.** Les normes internationales du travail ne sont pas un ensemble de prescriptions figées mais elles définissent un plancher minimum de droits tout en établissant un cadre souple que les pays peuvent et doivent utiliser pour définir des politiques adaptées aux circonstances. Les pays doivent prendre leurs responsabilités et trouver eux-mêmes des solutions, et les mécanismes nationaux de dialogue social doivent s'attaquer aux vrais problèmes, qui sont parfois très épineux. L'OIT peut aider à trouver des solutions en coordination avec les acteurs nationaux comme avec les institutions européennes et le FMI. Un séminaire conjoint OIT/CE de haut niveau doit se tenir en Grèce en juin; il sera consacré à la recherche de moyens concrets de sortir le pays de la crise en collaboration avec les partenaires sociaux grecs.
- 118.** Il est important que le dialogue social reflète les réalités économiques et sociales de la société. Fondamentalement, les travailleurs et les employeurs ont besoin de réponses à des problèmes très concrets. Les normes internationales du travail fournissent une base de réponse mais des pistes complémentaires sur l'environnement des entreprises doivent être développées pour offrir des solutions possibles. L'OIT doit aider les pays à se doter des conditions favorables à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et intensifier ses travaux d'analyse de façon à répondre aux besoins de ses mandants. Les conditions fondamentales à la cohérence des politiques économiques, sociales et de l'emploi sont triples. Premièrement, il faut la conviction partagée que le respect des normes doit être considéré comme une obligation structurelle. Deuxièmement, il faut définir une approche sociale préventive des réformes structurelles, c'est-à-dire créer un partenariat égal entre l'OIT et les institutions économiques et financières internationales. Troisièmement, le fonctionnement des mécanismes de contrôle des normes doit être garanti.

**119.** Les autres questions soulevées concernaient:

- la nécessité de renforcer les capacités des partenaires sociaux;
- la lutte contre l'emploi informel – point à inscrire à l'ordre du jour de la 103<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2014);
- la mise à profit des résultats de la Conférence conjointe OIT/FMI de 2010 sur les défis de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale pour renforcer le rôle de l'OIT au sein des mécanismes internationaux assurant la cohérence des politiques, tels que le G20;
- la nécessité d'évaluer le Pacte mondial pour l'emploi et de démontrer qu'il demeure pertinent;
- l'importance du renforcement en cours des capacités des gouvernements et des partenaires sociaux grâce à l'engagement actif du Centre international de formation de l'OIT à Turin.

**120.** De nombreux intervenants ont souligné la nécessité d'axer la recherche de la stabilité politique et sociale sur les droits et de redonner confiance aux citoyens et aux entreprises.

**Discussion générale (suite)**

**121.** Un délégué employeur de la Belgique a noté qu'il est important de jeter des passerelles entre l'enseignement et la formation et le monde du travail et d'améliorer le passage de l'école à la vie active. Il faut donner aux jeunes les compétences qui leur permettent d'être mobiles et de rester employables tout au long de leur vie active. L'intervenant a préconisé l'harmonisation des lois concernant les cols blancs et les cols bleus. Il a rappelé que la situation de l'Europe est telle que les décideurs n'ont ni la marge de manœuvre ni le courage nécessaires pour aller de l'avant et qu'ils se perdent en débats stériles sur les avantages comparés des contrats traditionnels et des contrats atypiques. Compte tenu de l'espérance de vie limitée des entreprises, en particulier des PME, et de l'évolution constante de la nature des emplois, il faut aller vers un véritable changement, qui passe par la création d'emplois, la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation, et la participation des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques.

**122.** Un délégué des travailleurs de l'Azerbaïdjan a fait part des problèmes auxquels son pays est confronté dans le domaine de l'emploi des jeunes: taux de chômage élevé, développement de l'économie informelle, désespoir, augmentation du nombre de jeunes qui ne sont ni pourvus d'un emploi, ni étudiants, ni en formation, et dont beaucoup ont pourtant un niveau d'éducation élevé. Pour régler ces problèmes, l'Azerbaïdjan a lancé un plan d'action national pour l'emploi des jeunes, a réalisé l'enquête du BIT sur le passage de l'école à la vie active et s'est employé à promouvoir l'esprit d'entreprise et les mesures de reconversion. L'intervenant a appelé l'attention sur une convention collective générale (2012-13) visant à créer des emplois pour les jeunes, à favoriser la mobilité, à renforcer les qualifications et les compétences, en particulier celles des jeunes femmes, et à protéger les droits des jeunes.

**123.** Une représentante du gouvernement de la Hongrie a noté que le principal problème structurel de son pays tient au faible taux d'emploi et à un marché du travail apathique. Les priorités des politiques sociales et économiques de la Hongrie sont la création d'une économie tournée vers l'emploi par la promotion d'une croissance durable, l'augmentation de l'emploi, le renforcement des dispositifs de formation et le soutien à un environnement économique et juridique favorable. Un nouveau Code du travail est entré en vigueur en

2012 et sa mise en œuvre est en cours d'évaluation. Le gouvernement a aussi lancé un plan d'action pour préserver les postes de travail en réduisant les lourdeurs administratives liées à l'emploi. En outre, il a pris des mesures ayant vocation à améliorer l'entrée des jeunes dans la vie active et dont la mise en œuvre requiert la participation des partenaires sociaux. En ce qui concerne le rôle de l'OIT dans la région, l'oratrice a souligné la nécessité d'améliorer et de mieux utiliser la capacité de recherche et d'analyse du Bureau; de participer plus activement à l'anticipation des compétences exigées sur le marché du travail; d'appuyer le renforcement des capacités des partenaires sociaux afin qu'ils puissent participer efficacement et de manière proactive au dialogue social et à la négociation collective; de jouer un rôle actif au niveau international dans l'élaboration des politiques destinées à traiter les problèmes du marché du travail.

- 124.** Un délégué des employeurs de la Géorgie a dit que le principal problème auquel son pays est confronté est le chômage, et il a insisté à cet égard sur la nécessité d'instituer des mécanismes permettant de stimuler l'économie et de faire participer les travailleurs à l'amélioration du système d'enseignement et de formation.
- 125.** Selon une déléguée travailleuse de la France, la crise est un prétexte pour déréglementer et adopter des «politiques suicidaires» au mépris, pour certains pays de la région, des normes internationales du travail. Prenant en exemple son pays, elle a noté que l'on fait peu de cas du Code du travail, ce qui se traduit par une précarité accrue et par une destruction massive d'emplois productifs. Elle a fait valoir que, par le biais de ses directives, l'Union européenne se sert de la crise pour contourner les normes internationales du travail. A cet égard, elle a demandé à l'OIT de jouer en Europe un rôle plus important.
- 126.** Pour le délégué travailleur de l'Italie, il y a urgence à préserver les emplois et à garantir une allocation de chômage à ceux qui ont perdu le leur. La négociation collective est le meilleur moyen de trouver un compromis entre le besoin de flexibilité des entreprises et les droits et la protection sociale des travailleurs. L'intervenant a appelé l'OIT à trouver un juste équilibre entre croissance, assainissement des finances publiques, droits au travail et insertion sociale.
- 127.** Un délégué travailleur de l'Allemagne a fait observer que le rapport du Directeur général tire les bonnes conclusions; la plupart des mesures budgétaires pèsent sur les citoyens ordinaires, et se traduisent notamment par des taux de chômage élevés. En Allemagne, la flexibilité est limitée, les conventions collectives empêchant les licenciements. Les citoyens ordinaires doivent trouver sur le marché du travail une certaine sécurité, qui passe par des salaires équitables, une protection sociale, un salaire minimum et le respect des normes internationales du travail. L'orateur a appelé l'OIT à jouer en Europe un rôle plus actif.
- 128.** S'exprimant au nom des pays nordiques, une déléguée gouvernementale du Danemark a reconnu qu'il n'existait pas de solution universelle à la crise. Elle a invité l'OIT à mettre en œuvre des programmes de qualité dont les résultats soient à la mesure des ressources investies, et a insisté sur le fait que l'action de l'Organisation doit s'appuyer sur la connaissance, la recherche et l'expérience et permettre de renforcer les capacités des mandants. Elle a encouragé l'OIT à établir des priorités pour que son action ait une réelle incidence, en privilégiant les trois domaines suivants: la promotion de l'emploi des jeunes, l'égalité entre hommes et femmes et les droits fondamentaux. Chacune de ces priorités correspond à un domaine de première importance des travaux de l'OIT et le dialogue social doit être une composante commune à toutes.
- 129.** Un délégué travailleur de la Fédération de Russie a souligné qu'il est important de préserver les valeurs et le mandat de l'OIT ainsi que le modèle de marché social en période de crise. Il a toutefois noté que, dans de nombreux pays, les réformes ont contribué à

affaiblir les partenaires sociaux, à creuser les inégalités et à attiser les tensions sociales. Il a dit craindre que cette situation mette en péril la civilisation européenne et a rappelé à la réunion qu'il n'y a pas de paix durable possible sans justice sociale. Il a insisté sur plusieurs questions qui préoccupent particulièrement les travailleurs en Fédération de Russie, telles que le nivellement des salaires par le bas, le développement des formes de travail atypiques, et la nécessité d'améliorer l'apprentissage tout au long de la vie, d'étendre la couverture de la protection sociale et de revaloriser les prestations offertes, et de renforcer le dialogue social grâce à des lois efficaces régissant les relations professionnelles et un cadre qui facilite leur mise en œuvre.

- 130.** Une déléguée travailleuse de l'Irlande a relevé qu'il n'y a guère de jeunes parmi les participants aux discussions de la réunion, or leur voix doit être entendue. Elle a réaffirmé que le chômage des jeunes est une préoccupation majeure dans toute l'Europe et que, outre la tragédie qu'il représente pour les personnes touchées, il menace de causer dans les années à venir un préjudice considérable à la capacité de production de l'économie dans son ensemble. En Irlande, les plus vulnérables sont les jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (NEET). Des mesures s'imposent pour remédier à ce problème: promotion de la formation professionnelle et des apprentissages, programme national de garanties pour la jeunesse, politiques macroéconomiques et investissements productifs. L'intervenante a insisté sur la nécessité impérieuse d'empêcher que les jeunes travailleurs soient exploités comme une main-d'œuvre bon marché et de leur garantir des conditions de travail décentes et l'accès à des prestations de sécurité sociale suffisantes. Les gouvernements, à travers l'adoption de règlements et de mesures d'application appropriés, ont un rôle déterminant à jouer dans la prévention de l'exploitation des jeunes travailleurs.
- 131.** Une déléguée travailleuse de la Hongrie a évoqué l'importance et la pertinence des normes internationales du travail et de l'assistance technique apportée par le BIT à son pays. Elle a dit redouter vivement que, dans ce contexte de crise, les travailleurs hongrois voient leurs droits compromis et leurs conditions de travail se détériorer. Des modifications apportées récemment au Code du travail national – soi-disant pour des raisons économiques et financières – ont considérablement assoupli la relation de travail, ce qui a pour effet d'ouvrir la voie à des modalités contractuelles atypiques, d'affaiblir les droits syndicaux et de diluer le dialogue social. Les partenaires sociaux ont été associés aux travaux préparatoires en vue de l'élaboration du Code du travail, uniquement après qu'une première version avait déjà été établie. Constatant que cette version initiale était problématique à certains égards, ils ont sollicité l'avis et l'aide de l'Union européenne et de l'OIT. L'Union européenne n'a pas pu leur être d'un grand secours au motif que, selon elle, elle n'était pas compétente dans le domaine du dialogue social et du droit de grève. L'OIT a formulé des commentaires sur le texte du Code du travail et y a intégré les principes des normes internationales du travail qui ont été ratifiées par la Hongrie. Par conséquent, le texte a été remanié dans des termes plus favorables aux syndicats, bien que les dispositions sur les droits syndicaux restent restrictives par rapport à celles de l'ancien Code du travail. Cet exemple montre qu'il faut se battre pour faire respecter des droits fondamentaux et universellement reconnus. L'intervenante a indiqué que c'est précisément pour cette raison que les normes internationales du travail et le système de contrôle sont si nécessaires et si importants. Elle a conclu en indiquant qu'il ne faudrait pas que la seule manière de surmonter la crise passe par le sacrifice des droits de l'homme fondamentaux et du modèle social européen.
- 132.** Une déléguée travailleuse des Pays-Bas s'est de nouveau associée aux observations que le ministre des Finances de la Norvège a formulées précédemment au cours de la réunion et selon lesquelles la confiance et une répartition équitable des efforts constituent des composantes fondamentales du dialogue social. Bien qu'ils aient été moins durement touchés par la crise que d'autres pays, les Pays-Bas n'ont pas connu un taux de chômage aussi élevé depuis plus de trente ans. Le nombre des travailleurs au bénéfice de contrats

temporaires a enregistré une forte hausse, phénomène qui s'accompagne d'une détérioration des conditions de travail et d'une protection de l'emploi faible ou inexistante, d'autant que pour de nombreux travailleurs l'emploi temporaire devient une constante. L'intervenante a également fait observer que l'emploi indépendant se développe rapidement aux Pays-Bas et souvent dans de mauvaises conditions: emplois de qualité médiocre et faiblement rémunérés, sans sécurité, sans autonomie, sans perspectives d'évolution ni de possibilités de formation. L'intervenante a souligné que, dans son pays, le dialogue social s'inscrit traditionnellement dans un système de relations professionnelles constructives, et elle a insisté sur la nécessité de restaurer la relation de confiance à l'égard de la relance économique et des institutions sociales et politiques, car cette relation a été brisée par la crise. Elle a estimé qu'il est inapproprié de proposer une forte réduction de la protection et de l'indemnisation des chômeurs en plein milieu d'une crise et que cela serait contraire aux résultats recherchés. Elle a accueilli avec satisfaction les paroles du Directeur général qui a déclaré qu'il faut appliquer des mesures budgétaires à un rythme approprié et pas à n'importe quel prix. Pour conclure, elle a souligné que, même si la solidarité sociale est profondément ancrée au niveau des Etats nationaux, le rôle important que jouent les normes internationales du travail en contribuant à jeter les bases de l'«Europe sociale» ne devrait pas être remis en question.

- 133.** Un représentant de la Confédération générale des syndicats, organisation sous-régionale desservant les pays de la Communauté des Etats indépendants, a souligné la nécessité d'une croissance riche en emplois, fondée sur le dialogue social, et a attiré l'attention sur trois questions présentant un intérêt tout particulier dans sa sous-région. Il a d'abord souligné la nécessité de mettre en vigueur et d'appliquer effectivement les normes internationales du travail les plus menacées dans de nombreux pays de la sous-région, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Il a ensuite exprimé sa préoccupation à propos de la paupérisation des travailleurs, résultat de la pression à la baisse qui s'exerce sur les salaires et sur les conditions de travail. Il a enfin préconisé une amélioration des systèmes fiscaux, l'impôt progressif sur le revenu devant constituer une assise tant pour la réduction des inégalités que pour le développement durable.
- 134.** Le Grand Chef Edward John, de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, a abordé trois thèmes présentant un intérêt tout particulier pour les peuples autochtones, lesquels, comme il l'a fait observer, représentent 5 pour cent de la population mondiale, mais 15 pour cent des pauvres et des marginalisés de la planète. Il a tout d'abord attiré l'attention sur la nécessité d'appliquer effectivement les normes internationales du travail, notamment la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, et a recommandé la mise en place d'un mécanisme qui permettrait aux peuples autochtones de dialoguer directement avec l'OIT et ses organes de contrôle et d'élaboration des programmes. Il a ensuite préconisé d'associer les peuples autochtones aux initiatives de l'OIT visant à promouvoir des emplois de qualité et à lutter contre les inégalités dans le monde du travail. Il a enfin demandé que l'on prête une attention particulière aux besoins des femmes, des enfants et des jeunes des peuples autochtones.

### **Examen et adoption de la Déclaration d'Oslo: Restaurer la confiance dans l'emploi et la croissance**

- 135.** La porte-parole employeur s'est dite satisfaite de la Déclaration d'Oslo qui donne à l'OIT des orientations concises, équilibrées et concrètes. Elle reflète la nécessité de réformes équilibrées, d'un dialogue social responsable, d'entreprises viables et de synergies entre l'OIT et d'autres organisations internationales. Au nom du groupe employeur, l'oratrice a recommandé au Conseil d'administration du BIT d'adopter cette déclaration.

136. Le porte-parole travailleur a estimé que la déclaration reprend les préoccupations du groupe des travailleurs et donne à l'OIT un mandat concret, reconnaissant la valeur du Pacte mondial pour l'emploi. Il a appuyé le texte et recommandé son adoption par le Conseil d'administration.
137. Le porte-parole gouvernemental a loué le texte court et concret de la déclaration et félicité le groupe de rédaction du travail accompli. Parlant au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres, un représentant gouvernemental de l'Irlande a salué la Déclaration d'Oslo qui reflète pleinement les objectifs de la réunion: bon niveau de participation, riche débat, document concis, cohérence des politiques par le biais du G20 et message politique cohérent.
138. *La Déclaration d'Oslo: Restaurer la confiance dans l'emploi et la croissance* a été adoptée à l'unanimité par la réunion.

### **Examen du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs**

139. La réunion a pris note du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Sur les 51 Etats Membres invités, 42 ont été accrédités. Un Premier ministre, deux Vice-Premiers ministres ainsi que 38 ministres et vice-ministres ont participé à la réunion. Il faut souligner que 41,4 pour cent des délégués étaient des femmes. Le rapport sera porté à l'attention du Conseil d'administration, conformément au paragraphe 4, article 9, du *Règlement pour les réunions régionales*, 2008.

### **Examen et adoption du rapport de la réunion**

140. La neuvième Réunion régionale européenne a adopté son projet de rapport, sous réserve d'un certain nombre d'amendements.

### **Clôture de la réunion**

141. Le vice-président gouvernemental a noté que la réunion a atteint ses objectifs et adopté une déclaration qui est d'une véritable utilité. Il a encouragé le Directeur général à suivre les grandes lignes d'action de cette déclaration.
142. Le vice-président employeur a attiré l'attention sur les nombreux points importants de la Déclaration d'Oslo qui constitue un guide à la fois pour l'OIT et pour ses mandants. Il a rappelé la nécessité que les demandes d'aide auprès de l'OIT soient claires, concises et réalistes. Il a estimé que la déclaration ne répond pas aux attentes sur les questions des jeunes, du vieillissement ainsi que des compétences et des qualifications nécessaires pour la main-d'œuvre du futur.
143. Le vice-président travailleur a mis en avant quatre thèmes et messages clés qui sont apparus tout au long des discussions. Le premier est *la confiance*, particulièrement la confiance dans les institutions politiques et le dialogue social. Le deuxième est *l'égalité et l'équité* – il est essentiel, pour une société plus productive, de trouver un équilibre entre croissance économique et inclusion sociale en termes de marché du travail. Concernant les politiques d'austérité, la question de *l'efficience* a été soulignée. Il faut pour cela des mesures qui intègrent l'investissement dans l'économie réelle avec une distribution plus équitable des profits du travail. Enfin, la question de *la responsabilité* met l'accent sur la valeur d'un dialogue social national efficace et crédible. L'orateur a rappelé à la réunion

que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable indique que les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT, par le biais du dialogue social, sont les bases de la relance.

- 144.** Le Directeur général a félicité les délégués de leur participation active dans les discussions générales, les discussions interactives du panel tripartite de haut niveau et la réunion informelle des ministres du travail sur *l'emploi des jeunes dans la crise*. Le résultat le plus important de ces travaux, à savoir la *Déclaration d'Oslo: Restaurer la confiance dans l'emploi et la croissance*, donne à l'OIT des orientations claires pour ses travaux futurs.
- 145.** Dans son intervention de clôture, la présidente de la réunion régionale a remercié les délégués et le Directeur général et s'est félicitée des discussions très riches, de l'esprit de dialogue et des résultats des travaux, notamment de la *Déclaration d'Oslo* qui servira de guide à l'OIT et à ses mandants dans la région.

## Projet de décision

### **146. Le Conseil d'administration prie le Directeur général:**

- a) *d'appeler l'attention des mandants de l'OIT sur la Déclaration d'Oslo: Restaurer la confiance dans l'emploi et la croissance, et à cette fin d'en communiquer le texte:*
- i) *aux gouvernements de tous les Etats Membres et, à travers eux, aux organisations d'employeurs et de travailleurs nationales de la région de l'Europe et de l'Asie centrale;*
  - ii) *aux organisations internationales concernées, y compris les organisations internationales non gouvernementales ayant le statut consultatif;*
- b) *de tenir compte de la Déclaration d'Oslo lors de la mise en œuvre des programmes en cours et de l'élaboration des propositions de programme et de budget futures;*
- c) *de veiller à ce que, par sa brièveté et sa concision, la Déclaration d'Oslo serve de modèle pour les conclusions futures de réunions régionales et d'autres réunions de l'OIT.*





## Annexe I

### Déclaration d'Oslo: Restaurer la confiance dans l'emploi et la croissance

#### Contexte

Lors de notre dernière réunion, tenue à Lisbonne en février 2009, nous traversons une grave crise économique, avec un chômage à la hausse, un climat d'incertitude et des répercussions négatives sur des effectifs importants de travailleurs et de nombreuses entreprises. Cette situation a conduit à l'adoption en juin 2009 du Pacte mondial pour l'emploi qui a été ensuite repris par le G20 dans le cadre des mesures qu'il a adoptées pour faire face à la crise.

Quatre années plus tard, il y a encore des disparités dans les réalités nationales. Certains pays de la région de l'Europe et de l'Asie centrale se remettent de la crise avec des marchés du travail stables ou en amélioration. Toutefois, dans d'importantes parties de notre région, la crise s'est aggravée et le chômage a atteint un niveau alarmant, particulièrement chez les jeunes, avec une augmentation de l'insécurité de l'emploi, un creusement des inégalités, un affaiblissement de la protection sociale et une incertitude et une dégradation de l'environnement des entreprises et des investissements alors que de nombreux gouvernements mettent en place des réformes douloureuses et sont aux prises avec des problèmes d'endettement et des difficultés monétaires.

Il faut créer un climat positif dans ces pays afin de surmonter les conséquences économiques, sociales et politiques négatives de la crise et de restaurer la confiance. Le dialogue social et la négociation collective sont des outils efficaces pour atténuer l'impact de la crise mais, dans de nombreux pays, ils ont été affaiblis.

Le rééquilibrage budgétaire, les réformes structurelles et la compétitivité, d'une part, les mesures de relance, l'investissement dans l'économie réelle, l'emploi de qualité, l'augmentation du crédit pour les entreprises, d'autre part, ne devraient pas être en concurrence. Il est de notre intérêt commun de concevoir des approches durables afin de promouvoir l'emploi, la croissance et la justice sociale.

Nous considérons que les mesures prévues dans le Pacte mondial pour l'emploi de 2009 sont pertinentes et devraient être dûment appliquées.

Il est possible de restaurer la confiance.

#### Mesures attendues

Du fait de sa structure tripartite et de son mandat, l'OIT est particulièrement bien placée pour aider les mandants à faire face aux crises économique et sociale et contribuer à la formulation de réformes rationnelles et équitables.

L'OIT devrait:

- promouvoir des politiques qui encouragent le travail décent et la création d'emplois par les moyens suivants:
  - politiques macroéconomiques favorisant l'emploi et investissement dans l'économie réelle;

- environnement favorable aux entreprises;
- stratégies appropriées pour stimuler la compétitivité et le développement durable tout en respectant les principes et droits fondamentaux au travail;
- promouvoir des stratégies qui améliorent la qualité de l’emploi et comblent l’écart salarial entre hommes et femmes;
- promouvoir des politiques qui instaurent et maintiennent la confiance des entrepreneurs, la viabilité des entreprises, notamment des PME, conformément aux principes de la résolution de la Conférence de 2007 concernant les entreprises durables;
- promouvoir des politiques qui aident les demandeurs d’emploi, par des politiques actives et efficaces du marché du travail, particulièrement axées sur les besoins des jeunes travailleurs et des travailleurs âgés, et encourager l’activité des femmes;
- lutter contre l’inadéquation entre les compétences des travailleurs et les besoins du marché du travail;
- promouvoir la mise en œuvre de l’Appel à l’action face à la crise de l’emploi des jeunes adopté lors de la Conférence de 2012;
- promouvoir des stratégies qui favorisent l’investissement dans la recherche et le développement, y compris les technologies novatrices et l’économie verte;
- promouvoir des régimes de protection sociale adéquats et durables;
- promouvoir un partenariat social fort et responsable afin d’instaurer, à tous les niveaux, un dialogue social qui contribue à la répartition équitable, au progrès social et à la stabilité en s’appuyant sur des politiques salariales privilégiant la productivité;
- appuyer la pleine réalisation de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale en accordant une attention particulière aux principes et droits fondamentaux au travail.

### ***Moyens d’action de l’OIT***

La situation actuelle exige une réponse exceptionnelle de la part de l’OIT. Le processus de réforme de l’Organisation doit lui permettre de renforcer ses moyens d’action.

Nous demandons au Bureau:

- de mener des activités de recherche et de fournir des analyses et des avis techniques de qualité, fondés sur des données probantes;
- de fournir une aide aux mandants sur des problèmes spécifiques identifiés dans les différents pays de la région;
- d’aider à la mise en œuvre des normes fondamentales du travail et d’autres normes internationales du travail pertinentes;
- de faciliter l’échange de données d’expérience, y compris par des plates-formes de partage de bonnes pratiques et par l’organisation de séminaires pour des apprentissages réciproques axés sur des problèmes concrets;

- de renforcer les capacités des gouvernements et des partenaires sociaux afin qu'ils prennent leurs responsabilités et augmentent leur contribution à la relance et au processus de réforme, par un dialogue social renforcé, la négociation collective et un partenariat social effectif;
  
- de promouvoir des synergies et la cohérence des politiques avec les organisations et institutions internationales et régionales – particulièrement le FMI, l'OCDE, la Banque mondiale, l'UE et la Commission économique eurasiennne – sur les questions macroéconomiques, de marché du travail, d'emploi et de protection sociale, et par des forums comme la réunion conjointe des ministres du travail et des finances du G20 qui doit être accueillie par la Fédération de Russie en juillet 2013.

## Annexe II

### Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. La Commission de vérification des pouvoirs, qui a été nommée par la neuvième Réunion régionale européenne à sa première séance, s'est réunie les 8, 9 et 10 avril 2013 afin d'examiner, conformément aux dispositions de l'article 9 du *Règlement pour les réunions régionales*, les pouvoirs des délégués à la réunion et de leurs conseillers techniques, ainsi que les protestations concernant la nomination de délégués ou de conseillers, les plaintes concernant le non-paiement des frais de voyage et de séjour des délégations, et d'autres communications.
2. La commission était composée comme suit:  
*Présidente:* M<sup>me</sup> Vibe Westh (déléguée gouvernementale, Danemark)  
*Vice-présidents:* M<sup>me</sup> Lidija Horvatić (déléguée employeur, Croatie)  
M. Yves Veyrier (délégué travailleur suppléant, France)
3. Les pouvoirs qui ont été reçus concernant les membres des délégations ont été présentés sous la forme d'instruments officiels, de lettres officielles ou de facsimilés. Les copies scannées de ces documents, transmises par courrier électronique, ont été considérées comme équivalentes à des facsimilés.
4. La commission attire l'attention des gouvernements sur l'importance du respect de l'article 1, paragraphe 3, du règlement précité, en vertu duquel les pouvoirs doivent être déposés 15 jours au plus tard avant la date fixée pour l'ouverture de la réunion (c'est-à-dire dans le cas présent le 25 mars 2013). Elle s'est inquiétée de constater que seuls 31 Etats Membres (soit un de plus seulement qu'en 2009, à la huitième Réunion régionale européenne tenue à Lisbonne) ont déposé leurs pouvoirs dans le délai imparti. Etant donné que cette information sert de base aux protestations relatives aux pouvoirs des délégués ou de leurs conseillers, le fait de ne pas disposer de renseignements complets avant le début de la réunion a constitué un motif de préoccupation pour la commission.

### Composition de la réunion

5. Au moment de l'adoption du présent rapport, sur les 51 Etats Membres invités à participer à la réunion, 42 avaient envoyé leurs pouvoirs (soit deux de moins qu'à la huitième Réunion régionale en 2009). Par conséquent, neuf Etats Membres de la région n'étaient pas accrédités (Albanie, Arménie, ex-République yougoslave de Macédoine, Kirghizistan, Malte, Ouzbékistan, Saint-Marin, Tadjikistan et Turkménistan). Une des délégations accréditées (Israël) ne s'est pas enregistrée. La commission espère que, à l'avenir, tous les Etats Membres participeront aux réunions régionales et que les mesures voulues seront prises à cet effet.
6. La réunion était composée de 80 délégués gouvernementaux, de 39 délégués des employeurs et de 40 délégués des travailleurs, c'est-à-dire, au total, 159 délégués **accrédités** qui étaient accompagnés de 97 conseillers gouvernementaux, de 38 conseillers

employeurs et de 78 conseillers travailleurs, soit un total de 213 conseillers accrédités <sup>1</sup>. Le nombre total des délégués et des conseillers accrédités étaient donc de 372 <sup>2</sup>. L'annexe A du présent rapport contient de plus amples renseignements à cet égard.

7. En ce qui concerne le nombre de délégués et de conseillers **enregistrés**, on comptait 74 délégués gouvernementaux, 34 délégués des employeurs et 38 délégués des travailleurs, soit un total de 146 délégués, qui étaient accompagnés de 176 conseillers, dont 77 étaient des conseillers gouvernementaux, 30 des conseillers employeurs, et 69 des conseillers travailleurs. Le nombre total de délégués et de conseillers enregistrés était donc de 322 <sup>3</sup>. L'annexe B du présent rapport contient de plus amples renseignements à cet égard.
8. La commission a noté qu'une délégation accréditée à la réunion (celle d'Israël) était exclusivement gouvernementale. De plus, les délégations de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni comprenaient un délégué travailleur, mais pas de délégué employeur, tandis que la délégation de la Bosnie-Herzégovine comptait un délégué employeur mais pas de délégué travailleur. La délégation de l'Azerbaïdjan, en revanche, était composée d'un délégué employeur et d'un délégué travailleur, mais ne comportait aucun délégué gouvernemental.
9. Concernant les résolutions sur la participation des femmes aux réunions de l'OIT, adoptées aux 60<sup>e</sup>, 67<sup>e</sup>, 78<sup>e</sup> et 98<sup>e</sup> sessions de la Conférence internationale du Travail (juin 1975, juin 1981, juin 1991 et juin 2009), la commission a noté que 60 des 159 délégués accrédités et 94 des 213 conseillers techniques accrédités étaient des femmes. Les femmes représentaient donc **41,4** pour cent du nombre total des délégués et des conseillers techniques <sup>4</sup> (contre 34,3 pour cent à la huitième Réunion régionale européenne). La commission a noté avec une préoccupation particulière que cinq délégations ne comptaient aucune femme au nombre de leurs délégués et conseillers techniques (Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Israël, Kazakhstan et République de Moldova). La commission, rappelant que les Nations Unies ont pour objectif de porter à 30 pour cent au moins la proportion des femmes dans les organes de décision et d'élaboration des politiques, chiffre auquel le Directeur général s'est référé dans la lettre d'invitation adressée aux Membres, note avec satisfaction que cet objectif a non seulement été atteint mais dépassé à la présente réunion, et elle invite les mandants de tous les Etats Membres à poursuivre leurs efforts dans le sens d'une représentation toujours accrue des femmes dans les délégations aux futures réunions de l'OIT afin de parvenir à une représentation égale <sup>5</sup>. La commission

<sup>1</sup> Les personnes désignées à la fois comme délégués suppléants et comme conseillers ont été comptées au nombre des conseillers, aux fins du présent rapport.

<sup>2</sup> A la huitième Réunion régionale européenne en 2009 (Lisbonne, Portugal), le nombre total de délégués et de conseillers accrédités était de 373 (169 délégués et 204 conseillers).

<sup>3</sup> A la huitième Réunion régionale européenne en 2009, le nombre total de délégués et de conseillers enregistrés était de 348 (158 délégués et 190 conseillers).

<sup>4</sup> Les femmes représentaient 37,7 pour cent des délégués et 44,1 pour cent des conseillers techniques.

<sup>5</sup> A titre de comparaison, à la quinzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique (Kyoto, déc. 2011), seulement 11,6 pour cent des délégués et 28,3 pour cent des conseillers techniques étaient des femmes; à la douzième Réunion régionale africaine (Johannesburg, oct. 2011), les femmes représentaient 21,4 pour cent du nombre total des délégués et des conseillers techniques accrédités; à la dix-septième Réunion régionale des Amériques (Santiago, déc. 2010), ce chiffre était de 24,5 pour cent.

félicite les mandants d'avoir, pour la présente réunion, largement dépassé dans chaque groupe le pourcentage visé<sup>6</sup>.

10. Un chef d'Etat, un Premier ministre et deux Vice-Premiers ministres ainsi que 38 ministres et vice-ministres (y compris des ministres des finances et de la justice) ont participé à la réunion.

### **Représentants des organisations internationales officielles**

11. Parmi les organisations intergouvernementales officielles invitées à participer à la réunion, conformément à l'article 1, paragraphe 8, du *Règlement pour les réunions régionales* et conformément aux décisions ou aux accords pertinents du Conseil d'administration, les organisations suivantes étaient représentées:

- Conseil de l'Europe;
- Union européenne, y compris la Commission européenne, le Parlement européen, le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, la Fondation européenne pour la formation et la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail;
- Fonds monétaire international;
- Organisation internationale pour les migrations;
- Organisation de coopération et de développement économiques;
- Conseil de coopération régionale de l'Europe du Sud-Est;
- Organisation des Nations Unies, y compris l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

### **Représentants d'organisations internationales non gouvernementales**

12. Parmi les organisations internationales non gouvernementales invitées à participer à la réunion conformément à l'article 1, paragraphe 8, du *Règlement pour les réunions régionales* et conformément aux décisions pertinentes du Conseil d'administration, les organisations suivantes étaient représentées:

- Organisation internationale des employeurs;
- Confédération syndicale internationale;
- Confédération internationale des agences privées pour l'emploi;
- Confédération européenne des syndicats;
- Confédération générale des syndicats.

<sup>6</sup> La proportion de femmes par groupe était de 48,6 pour cent pour le groupe gouvernemental, de 35,1 pour cent pour le groupe des employeurs et de 34,75 pour cent pour le groupe des travailleurs.

## Protestations, plaintes et communications

### Protestations et plaintes

13. La commission n'a pas reçu de protestations ni de plaintes. Elle se félicite du fait que les gouvernements et les partenaires sociaux semblent avoir observé les règles établies par la Constitution de l'OIT ainsi que les dispositions de l'article 1, paragraphes 1 et 2, du *Règlement pour les réunions régionales* relatives à la nomination des délégués et à l'obligation incombant aux Membres de prendre en charge les frais de voyage et de séjour de leur délégation tripartite.

### Communications

14. La commission a reçu une communication concernant une délégation incomplète. Etant donné qu'elle n'a pas la même compétence que la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence internationale du Travail, elle ne peut que présenter la communication au gouvernement concerné et l'inviter à faire part de ses commentaires éventuels. Toutefois, le gouvernement concerné ne s'étant pas enregistré, elle n'a pas été en mesure de le faire.

\* \* \*

15. Pour ce qui est du nombre de délégations incomplètes visées au paragraphe 8, la commission est consciente que son mandat est plus restreint que celui de la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence sur cette question. Elle rappelle néanmoins l'obligation qui incombe à tous les gouvernements des Etats Membres et territoires invités à une réunion régionale, en vertu de l'article 1, paragraphe 1, du *Règlement pour les réunions régionales*, de désigner des délégations complètes assurant notamment une représentation équilibrée des employeurs et des travailleurs. La commission espère que les gouvernements concernés participeront à la prochaine Réunion régionale européenne en y envoyant des délégations tripartites complètes.
16. La commission rappelle qu'il a été demandé au Directeur général, par une décision du Conseil d'administration adoptée à sa 183<sup>e</sup> session (juin 1971) et modifiée à sa 205<sup>e</sup> session (mars 1978), d'enquêter sur les raisons pour lesquelles des délégations tripartites incomplètes sont envoyées aux réunions, notamment aux réunions régionales, et de faire rapport au Conseil d'administration concernant les résultats de ces enquêtes. La commission encourage le Directeur général à prendre contact avec les gouvernements mentionnés aux paragraphes 5 et 8 ci-dessus et à faire un rapport en conséquence au Conseil d'administration.
17. La Commission de vérification des pouvoirs adopte le présent rapport à l'unanimité.

- 18.** Le rapport est soumis à la réunion afin qu'elle demande au Bureau de le porter à l'attention du Conseil d'administration, conformément à l'article 9, paragraphe 4, du *Règlement pour les réunions régionales*.

Oslo, le 10 avril 2013

(Signé) M<sup>me</sup> Vibe Westh  
Présidente

M<sup>me</sup> Lidija Horvatić

M. Yves Veyrier



## Annexe A

### Liste des délégués et conseillers techniques accrédités (mise à jour au 10 avril 2013 à 17 heures)

	Délégués gouvernementaux	Délégués des employeurs	Délégués des travailleurs	Conseillers gouvernementaux	Conseillers des employeurs	Conseillers des travailleurs
Albanie	-	-	-	-	-	-
Allemagne	2	1	1	-	2	2
Arménie	-	-	-	-	-	-
Autriche	2	1	1	-	-	-
Azerbaïdjan	-	1	1	-	-	2
Bélarus	2	1	1	-	2	1
Belgique	2	1	1	8	1	5
Bosnie-Herzégovine	2	1	-	-	-	-
Bulgarie	2	1	1	3	-	-
Chypre	2	1	1	-	1	-
Croatie	2	1	1	-	2	1
Danemark	2	1	1	1	1	1
Espagne	2	1	1	1	1	2
Estonie	2	1	1	-	-	-
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	-	-	-	-	-	-
Finlande	2	1	1	1	1	1
France	2	1	1	4	-	8
Géorgie	2	1	1	2	-	-
Grèce	2	1	1	3	1	2
Hongrie	2	1	1	-	-	-
Irlande	2	1	1	5	1	1
Islande	2	1	1	1	-	-
Israël	1	-	-	-	-	-
Italie	2	1	1	2	3	5
Kazakhstan	2	1	1	-	-	-
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-
Lettonie	2	1	1	-	-	-
Lituanie	2	1	1	2	-	-
Luxembourg	2	1	1	-	1	4
Malte	-	-	-	-	-	-
République de Moldova	1	1	1	-	-	-
Monténégro	2	1	1	-	-	-
Norvège	2	1	1	42	11	11
Ouzbékistan	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	2	1	1	-	-	1
Pologne	2	1	1	3	1	2
Portugal	2	1	1	2	1	1
Roumanie	2	1	1	1	2	4
Royaume-Uni	2	-	1	-	-	-
Fédération de Russie	2	-	1	7	-	5
Saint-Marin	-	-	-	-	-	-
Serbie	2	1	1	1	-	2
Slovaquie	2	1	1	1	-	-
Slovénie	2	1	1	1	-	-
Suède	2	1	1	1	2	4
Suisse	2	1	1	-	1	-
Tadjikistan	-	-	-	-	-	-
République tchèque	2	1	1	-	1	1
Turkménistan	-	-	-	-	-	-
Turquie	2	1	1	2	1	9
Ukraine	2	1	1	3	1	3
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>39</b>	<b>40</b>	<b>97</b>	<b>38</b>	<b>78</b>

## Annexe B

### Liste des délégués et conseillers techniques inscrits (mise à jour au 10 avril 2013 à 17 heures)

	Délégués gouvernementaux	Délégués des employeurs	Délégués des travailleurs	Conseillers gouvernementaux	Conseillers des employeurs	Conseillers des travailleurs
Albanie	-	-	-	-	-	-
Allemagne	2	1	-	-	2	2
Arménie	-	-	-	-	-	-
Autriche	2	1	1	-	-	-
Azerbaïdjan	-	-	1	-	-	2
Bélarus	1	-	1	-	2	1
Belgique	2	1	1	7	1	5
Bosnie-Herzégovine	2	1	-	-	-	-
Bulgarie	1	1	1	3	-	-
Chypre	2	-	1	-	-	-
Croatie	2	1	1	-	2	1
Danemark	2	1	1	1	1	1
Espagne	2	1	1	1	1	-
Estonie	2	1	1	-	-	-
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	-	-	-	-	-	-
Finlande	2	1	1	1	-	1
France	2	1	1	2	-	7
Géorgie	2	1	1	2	-	-
Grèce	2	1	1	3	-	2
Hongrie	2	1	1	-	-	-
Irlande	2	1	1	5	1	1
Islande	2	1	1	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-
Italie	2	1	1	1	1	3
Kazakhstan	2	1	1	-	-	-
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-
Lettonie	2	1	1	-	-	-
Lituanie	1	1	1	2	-	-
Luxembourg	2	1	1	-	1	4
Malte	-	-	-	-	-	-
République de Moldova	1	1	1	-	-	-
Monténégro	2	1	-	-	-	-
Norvège	2	1	1	28	11	11
Ouzbékistan	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	2	1	1	-	-	1
Pologne	2	-	1	3	1	2
Portugal	2	1	1	2	1	1
Roumanie	2	-	1	1	-	4
Royaume-Uni	1	-	1	-	-	-
Fédération de Russie	2	-	1	6	-	4
Saint-Marin	-	-	-	-	-	-
Serbie	2	1	1	1	-	2
Slovaquie	2	1	1	1	-	-
Slovénie	2	1	1	1	-	-
Suède	2	1	1	1	2	4
Suisse	2	1	1	-	-	-
Tadjikistan	-	-	-	-	-	-
République tchèque	2	1	1	-	1	1
Turkménistan	-	-	-	-	-	-
Turquie	2	1	1	2	1	7
Ukraine	1	1	1	3	1	2
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>34</b>	<b>38</b>	<b>77</b>	<b>30</b>	<b>69</b>